

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 15

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Monday, April 25, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Lundi, le 25 avril 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Me Roger Burrill	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Amanda Byrd	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Jamie VanWart	Commission Counsel / Conseiller de la commission
Me Tara Miller	Counsel / Conseillère
Me Michael Scott	Counsel / Conseiller

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX : LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES DE POLICE, LES ÉQUIPEMENTS DES VÉHICULES ET LA CONFIRMATION DE LA RÉPLIQUE DE L'AUTO-PATROUILLE DE LA GRC DE L'AUTEUR DES CRIMES :	
Présentation par Me Amanda Byrd	2
Présentation by Me Roger Burrill	24
MAX LIBERATRE, Assermenté	32
Interrogatoire en-chef par Me Jamie VanWart	32
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	48
Ré-interrogatoire par Me Jamie VanWart	63
Représentations par Me Michael Scott	66

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
808	Document fondamental sur les accessoires de police (incluant tous les matériaux à l'appui)	3
1027	Mémoire sur le fait de se faire passer par la police et les accessoires de la police	3
1028	Transcription de l'interrogatoire de Steven Carroll (COMM0053744)	13
1029	Transcription de l'interrogatoire de Alan McCambridge (COMM53742)	13
1030	Transcription de l'interrogatoire de Christine Lamarche (COMM0050685)	14
1031	Transcription de l'interrogatoire de Julia Cecchetto (COMM0015891)	14
1032	Transcription de l'interrogatoire de Dave MacNeil (COMM0003767)	14
1033	Transcription de l'interrogatoire de Nicholas Trudel (COMM0040549)	14
1034	Transcription de l'interrogatoire de Andrew Warner (COMM0053364)	15
1035	Transcription de l'interrogatoire d'Andres Casimiri (COMM0051948)	15
1036	Confirmation de la réplique de l'auto-patrouille de la GRC, y compris tous les documents de source	25
1037	Mr. Liberatore's statement from April 21, 2022	33
1038	Lettre du gendarme Dorrington	65
1039	Résumé des cas canadiens impliquant des gens se faisant passer pour des policiers (COMM0055721)	65
1040	Article intitulé « Policing and the Social Questions of (inaudible) Power »	65
1041	Article intitulé « Police Impersonations Pretenses and Predators »	65
1042	Article intitulé « The International Relations of Police Power and Settler Colonialism »	66
1043	Article intitulé « Police Culture: Origins, Features and Reforms »	66

Halifax, Nouvelle-Écosse

--- L'audience débute le lundi 25 avril 2022 à 9 h 28

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

Les procédures de la Commission des pertes massives siègent actuellement avec le Commissaire en chef Mike MacDonald, la Commissaire Leanne Fitch et la Commissaire Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé des Mi'kmaq.

Comme toujours, on commence en se rappelant de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

La semaine dernière, c'était deux ans depuis les pertes massives et on a mis une pause en guise de respect aux procédures. On espère que vous et vos êtres chers ont pu vous rassembler pour vous souvenir, faire le deuil et pour vous soutenir.

Il y a deux procédures publiques cette semaine et ça continuera pendant l'été. Le travail de la phase 1 sont toujours en cours. Pendant la phase 2, on va élargir notre travail pour explorer comment et pourquoi les pertes massives se sont produites, on considère les causes et les circonstances qui ont pu y contribuer.

La phase 2 est un pont vers le travail en phase 3 qui focalise sur l'avenir où on va se focaliser sur les leçons à prendre et les leçons à tirer pour l'avenir.

Soyons clairs, le travail pour comprendre ce qui s'est passé va continuer, on va entendre parler davantage de témoins, notamment des agents seniors de la GRC, il y a d'autres témoins que l'on confirme et avec des mises en assignation de façon continue et qui seront ajoutés pendant les prochaines semaines.

Pendant le travail de la phase 2, on continuera d'apprendre ce qu'on a appris au cours des procédures jusqu'à date sur ce qui s'est produit, (inaudible)

1 les enjeux et (inaudible) notre mandat, notamment les ressources de la police et la prise
2 des décisions, les communications publiques, comprendre les pertes massives,
3 soutenir les collectivités après les pertes massives, la violence fondée sur le genre, et
4 l'accès aux armes à feu.

5 Comme nous élargissons notre focalisation, on va également
6 élargir le genre de procédures publiques que nous employons dans cette enquête, en
7 plus de davantage de présentations de documents fondamentaux et des témoignages
8 des témoins, on va également publier des rapports d'experts et des rapports techniques
9 préparés par des rédacteurs indépendants de rapports afin qu'on puisse comprendre
10 les enjeux connexes en vertu de notre mandat.

11 Il y aura également des tables rondes. La première sera ce
12 mercredi, cela impliquera des experts et des individus avec des connaissances utiles
13 qui vont fournir des aperçus sur des enjeux utiles par l'entremise des procédures
14 publiques. Il y aura également des discussions en petits groupes, on entendra parler de
15 gens avec des expériences connexes afin que l'on puisse mieux comprendre les
16 impacts des pertes massives.

17 Aujourd'hui, des avocats de la Commission vont partager des
18 présentations brèves sur les équipements et les accessoires de police, les équipements
19 des véhicules et la confirmation de la réplique de l'auto-patrouille de la GRC de l'auteur
20 des crimes. Il y aura également des témoins, Max Liberatore, qui fournira des
21 renseignements sur l'équipe, les accessoires de police de l'auteur, notamment des
22 uniformes et des autocollants du véhicule.

23 Et je demanderais maintenant à Madame l'avocate Amanda Byrd
24 de commencer.

25 **--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX : LES ÉQUIPEMENTS ET**
26 **LES ACCESSOIRES DE POLICE, LES ÉQUIPEMENTS DES VÉHICULES ET LA**
27 **CONFIRMATION DE LA RÉPLIQUE DE L'AUTO-PATROUILLE DE LA GRC DE**
28 **L'AUTEUR DES CRIMES :**

1 **--- PRÉSENTATION PAR Me AMANDA BYRD:**

2 **Me AMANDA BYRD:** Monsieur et Mesdames les commissaires,
3 les participants, Néo-Écossais, personnes canadiennes et personnes au-delà de nos
4 frontières, je m'appelle Amanda Byrd et je suis un des avocats de la Commission. Une
5 de mes responsabilités, c'est de rassembler les preuves quant au mandat de la
6 Commission sur les accessoires de la police.

7 Je vais maintenant marquer deux documents comme pièces. Tout
8 d'abord, le document fondamental sur les accessoires de la police.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 808.

10 **Me AMANDA BYRD:** Et tous les matériaux à l'appui.

11 **--- PIÈCE No. 808 :**

12 Document fondamental sur les accessoires de police (incluant tous
13 les matériaux à l'appui)

14 **Me AMANDA BYRD:** Ainsi que le mémoire sur le fait de se faire
15 passer pour la police et les accessoires de la police.

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 1027.

17 **--- PIÈCE No. 1027 :**

18 Mémoire sur le fait de se faire passer par la police et les
19 accessoires de la police

20 **Me AMANDA BYRD:** Merci, Madame la registraire.

21 Cette présentation va fournir un survol bref sur les lois qui
22 s'appliquent ou sur le plan fédéral et provincial et un sommaire des matériaux passés
23 en examen par les avocats de la Commission des pertes massives jusqu'à date relatifs
24 aux accès, à la possession de l'auteur et l'utilisation d'accessoires de police. Cela
25 comprend des éléments d'uniformes et d'équipements, l'auto-patrouille, la réplique
26 d'auto-patrouille de police.

27 La focalisation de la présentation sera l'accès, les recherches en
28 ligne, les éléments d'uniformes et d'équipements qu'il possédait, qu'il utilisait. Il y aura

1 une discussion de preuves d'ADN récupérées qui pourrait être perturbante.

2 Alors, je vais commencer avec les lois. Il y a deux éléments de loi
3 fédérale qui s'appliquent aux accessoires de police. En vertu du Code criminel,
4 quiconque commet une infraction qu'il se présente faussement comme agent de la paix;
5 il est également un crime pour quelqu'un qui n'est pas un agent de la police d'utiliser un
6 insigne, de l'équipement, d'uniformes ou d'équipements de façon à faire croire
7 vraisemblablement qu'il est agent de la paix ou un fonctionnaire (inaudible).

8 Selon la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, commet une
9 infraction punissable par procédure sommaire quiconque utilise quelque vêtement,
10 équipement, insigne, médaille, ruban, document, ou tout autre objet de manière à faire
11 penser qu'il est ancien membre alors qu'il ne l'est pas.

12 Il y a trois lois provinciales de la Nouvelle-Écosse qui sont
13 pertinentes ici. Actuellement, la section de l'article 69 de la *Loi sur la police de la*
14 *Nouvelle-Écosse* interdit une personne ou une organisation d'utiliser l'uniforme, les
15 insignes, le marquage des véhicules ou autres signes ou symboles des services de
16 police ou suffisamment pour que... similaires pour qu'un membre du public puisse être
17 induit en erreur. Les personnes et les organisations sont interdites d'utiliser quelque
18 chose qui ressemble à l'uniforme, insigne, marquage afin qu'un membre du public
19 puisse être induit en erreur. Cette loi s'appliquait lors des pertes massives en avril 20 et
20 continue d'être appliquée aujourd'hui.

21 La *Loi sur les... la Loi sur les détectives privés et les agents de*
22 *sécurité privés (inaudible)* interdit (inaudible) licence (inaudible) de police ou d'agir en
23 tant que tels. Les uniformes portés par les agents de sécurité privés ne peuvent porter
24 les mots « police », « shérif » ou « agent »; les véhicules motorisés utilisés par les
25 agents de sécurité privés pour les patrouilles de sécurité ne peuvent pas afficher les
26 mots « police », « shérif », ou tout autre mot qui tendrait à confondre le public sur la
27 vocation du véhicule.

28 Les nouvelles lois en Nouvelle-Écosse intitulées la *Loi sur la*

1 *gestion de l'identité des policiers* a été donnée à la mention royale le 19 avril 2021 et
2 devrait prendre effet le 12 mai 2022. Cette loi interdit la vente, la reproduction ou la
3 possession d'articles délivrés par la police par une personne ou pour d'autres. Elle
4 interdit également la vente de véhicule de police identifié et limite la position de
5 décalcomanie et d'équipement de véhicule de police aux personnes utilisation
6 autorisée.

7 La loi érige en infraction l'utilisation de possession d'accessoires de
8 police, tels que l'uniforme, les marques et l'équipement des véhicules, sous réserve de
9 certaines exceptions. Par exemple, pour des œuvres dramatiques, les musées ou les
10 expositions. Elle érige également en infraction le fait d'afficher le mot « police » sur les
11 vêtements ou des véhicules si cela peut induire le public en erreur en lui faisant croire
12 que la personne ou le véhicule est un agent de police ou un véhicule de police. La loi
13 érige également en infraction la vente, la fabrication d'accessoires de police, à moins
14 que l'acheteur ne soit autorisé et donne à la police la possibilité d'obtenir un mandat de
15 perquisition si un agent a des motifs raisonnables de croire que la loi est violée.

16 Voilà, c'est ça la fin des éléments sur les lois. Voici quelques
17 définitions, ce sont des mots qui reviennent assez régulièrement dans cette
18 présentation et au cours des documents fondamentaux. Alors le « Silent patrolman »,
19 c'est l'écran protecteur pour le... c'est la cloison en métal et en plexiglas qui protège le
20 siège devant et derrière dans une auto-patrouille. Le « Sam Browne », c'est une
21 ceinture et une gaine qui est utilisée par les membres de la GRC. Et la « tunique
22 rouge » est la tunique de cérémonie portée par les membres de la GRC.

23 Alors on va maintenant parler des accessoires de police de l'auteur
24 des crimes et on va commencer par la chronologie de ses recherches en ligne. Pendant
25 20 mois, l'auteur des crimes a mené plusieurs études sur le web au sujet d'accessoires
26 de police et la police. En janvier 2018, l'auteur des crimes a fait une recherche sur le
27 site web de la GRC pour les renseignements sur les uniformes et les écussons. Il a
28 visité un site web fabriqué en Chine et à la recherche d'un insigne de la police. Il a visité

1 plusieurs sites relatifs à la création ou à l'obtention de fausse identification et a fait une
2 recherche source ouverte pour la collection d'insignes de militaires et police. Il a visité le
3 site web et a fait d'autres recherches sources ouvertes. Il a fait des recherches pour
4 l'obtention de faux insignes de police et il a également fait... l'auteur a fait également
5 des recherches en utilisant les termes suivants : « Écusson de la GRC à vendre »,
6 « Insigne et faux insignes de la GRC ».

7 En février 2018 [sic], l'auteur des crimes a revisité le site web de la
8 GRC et s'est focalisé sur... parlé de site web sur les enseignes et les insignes. Il a visité
9 eBay, il a visité le site web de services publics et approvisionnement à la recherche
10 d'une trousse de décalcomanie et il a fait des recherches semblables sur eBay.

11 En mars 2019, l'auteur a fait des recherches pour des pièces d'un
12 pare-chocs devant pour un Ford Taurus 2013-2014 et a également visité des sites web
13 à la recherche de chandails tactiques de la GRC et des manteaux et des gilets à haute
14 visibilité et des vêtements de façon générale de la GRC. Il a fait des recherches pour
15 une radio de la police de la GRC et des fréquences radio de la GRC. Il a visité plusieurs
16 sites pour aller faire des recherches pour des cloisons en métal... en plexiglas et des
17 pare-chocs poussoirs. C'est le mot qu'on emploie pour le dispositif qu'on utilise pour
18 monter de l'équipement ou entrer en contact par exprès avec un autre véhicule. Il a
19 également accédé à un article, un agent de la police aux États-Unis qui avait mis les
20 gyrophares rouges sur son véhicule. Il a visité un site web eBay pour des phares pour
21 un Taurus et il a fait des recherches pour des décalcomanies pour un Taurus.

22 L'auteur des crimes a continué de faire des recherches de
23 renseignements sur la décalcomanie de la GRC, des pièces de Ford Taurus et des
24 pièces de collection en mai et juin 2019. En juillet 2019, l'auteur a fait des recherches
25 de source ouverte et des recherches Google pour des auto-patrouilles GRC 26B11 et la
26 GRC Truro. Comme je vais discuter dans un instant, 26B11 c'est le numéro de voiture
27 initial à la Taurus mis hors service que l'auteur a transformé en réplique d'auto-
28 patrouille.

1 En août et en septembre 2019, l'auteur a continué de faire des
2 recherches pour des articles relatifs à des véhicules de police, notamment de *Silent*
3 *patrolman*, des pneus et le pare-chocs poussoir.

4 Alors maintenant je vais discuter des éléments d'uniforme ou
5 d'équipement que l'auteur avait ou avait commandé. On sait que l'auteur avait des
6 tuniques rouges. La tunique rouge, c'est une tunique de cérémonie portée par les
7 membres de la GRC et la tunique rouge n'a pas été récupérée à la suite des pertes
8 massives. La GRC a récupéré un uniforme, une chemise de service général de la GRC
9 de la résidence de Gina Goulet et cette chemise a été authentifiée comme étant
10 officielle de la GRC pour la Commission des pertes massives par le programme des
11 uniformes et d'équipements de la GRC.

12 La GRC a également récupéré un gilet à haute visibilité d'un jaune
13 vif de la résidence de GRC. Ce gilet n'a pas été authentifié comme étant officiellement
14 de la GRC et c'est important de noter que ce genre d'équipement est disponible dans
15 les commerces de détail. Également a récupéré des pantalons bleus avec une bande
16 jaune du véhicule de Joey Webber. Il n'y a pas de preuve que l'auteur a porté ces
17 pantalons pendant les pertes massives. Ils ont été authentifiés comme étant officiels de
18 la GRC par le programme d'uniformes et d'équipement pour le compte de la
19 Commission des pertes massives. La GRC a récupéré un gilet du service correctionnel
20 du Canada, du véhicule de Joey Webber et également un insigne des ambulanciers
21 paramédicaux lors de son décès. C'était dans un portefeuille qu'il avait sur sa position
22 lors de son décès.

23 L'auteur conduisait une Mazda 3. D'autres membres, du gardien
24 [sic], les ceintures qu'on utilise pour porter des bâtons et des aérosols capsiques, des
25 matraques, des menottes et d'autres accessoires. La GRC a récupéré des bottes, de
26 hautes bottes brunes avec le nom de l'auteur écrit à l'intérieur, en 2020 de 123 Ventura
27 Drive où l'auteur a passé plusieurs nuits (inaudible) pendant le soir du 19... du 18 avril
28 et du 19 avril. Ces bottes sont des bottes brunes portées par les membres de la GRC.

1 La GRC a également récupéré une ceinture Sam Browne et une
2 gaine vide de 123 Ventura Drive. Comme j'ai dit, le Sam Browne est une ceinture de
3 cérémonie souvent portée par les membres de la GRC. La GRC a récupéré des porte-
4 balles en plastique du 123 Ventura Drive le 26 avril et également récupéré un pistolet
5 radar du même emplacement. On sait que l'auteur l'a commandé d'eBay, également
6 acheté des... un dispositif pour régler l'appareil, mais ça n'avait été récupéré.

7 À l'échangeur en trèfle, on a retrouvé un objet aussi. La
8 Commission des pertes massives n'a pas de preuve définitive pour déterminer si
9 l'auteur a utilisé ces menottes.

10 Je vais vous montrer quelques photos maintenant. Voilà le gilet à
11 haute... d'un jaune vif à haute visibilité que j'ai discuté plus tôt, qui a été récupéré de la
12 résidence de Gina Goulet. Voilà l'uniforme de chemise grise de service général de la
13 GRC. Voilà les bottes hautes brunes, voilà le pantalon bleu avec la bande jaune, voilà
14 l'insigne de paramédical qui était dans le portefeuille. Et voilà une photo de la ceinture
15 Sam Browne; on voit la gaine vide. Et voilà une photo des menottes qui a été fourni par
16 le civil.

17 Sur le plan de l'acquisition de l'auteur des éléments de l'uniforme et
18 d'équipement, il y a certaines preuves qui suggèrent qu'il a fait des recherches pour ces
19 objets en ligne, mais on ne peut pas faire correspondre ces recherches aux articles
20 utilisés par en ligne. L'oncle Chris de l'auteur est un ancien membre de la GRC et ses
21 déclarations à la GRC le 21 avril 2020 dit qu'il lui a donné sa tenue rouge et ses bottes
22 brunes. Il a dit que l'auteur mettait en exposition ses items dans l'entrepôt. Il ne pensait
23 pas qu'il aurait pris la chemise de service général parce que l'auteur était plus grand
24 que Chris et la taille n'aurait pas convenu à l'auteur.

25 D'autres témoins ont fourni des renseignements à la GRC au
26 niveau de la possession de l'auteur à certains des éléments d'uniformes et
27 d'équipement. Lisa Banfield a fourni des renseignements à la GRC que l'auteur avait
28 des articles d'uniforme, notamment la tunique rouge et des chemises kaki, comme dont

1 dispose la GRC, des pantalons bleus avec une bande jaune, un chapeau que des
2 témoins mentionnent comme ressemblant à Smokey the Bear et un insigne. Des amis
3 et des connaissances décrivent des éléments d'uniforme, notamment une chemise de
4 la GRC, le pantalon avec la bande jaune, la tenue rouge, une gaine et un insigne. On
5 ne sait pas si l'insigne auquel ont fait référence les témoins est en fait l'insigne de
6 paramédical qui a été récupéré des possessions de l'auteur suite à son décès. Les
7 individus qui ont fait du travail pour l'auteur ont signalé qu'ils ont vu un uniforme de la
8 GRC sur un mannequin dans l'entrepôt; ils ont également signalé avoir vu un gilet pare-
9 balles et un insigne. Les patients de la clinique de prothèses dentaires ont signalé que
10 l'auteur a une tunique rouge, un chapeau de style GRC et des hautes bottes brunes.

11 Je vais maintenant discuter de l'utilisation de l'auteur d'éléments
12 d'uniforme et d'équipement et également l'échange d'uniforme pendant les
13 événements. L'auteur utilisait certains des éléments pendant les pertes massives;
14 d'autres articles ont été récupérés, mais ne semblent pas avoir été utilisés. Alors, le
15 pantalon bleu avec la bande rouge contenait des taches de sang qui ont été
16 découvertes par la GRC par infrarouge, mais le seul ADN qui a été identifié par
17 l'analyse médico-légale appartenait à l'auteur. La Commission n'a pas découvert de
18 preuves pour indiquer que l'auteur a porté ces pantalons pendant les pertes massives.

19 L'auteur ne portait pas non plus les bottes pendant les pertes
20 massives. Ça, c'est parce que l'analyse a déterminé que l'ADN de plusieurs des
21 victimes, dont les victimes qui ont été tuées avant Debert était... se trouvait sur les
22 bottes Timberland et non pas sur les bottes, les autres bottes.

23 L'auteur semble porter la veste à Shubenacadie aussi, sur la vidéo
24 de Millbrook. L'ADN sur la chemise venait de plusieurs origines, ce qui est systématique
25 avec le fait que cela pourrait représenter deux individus. Mais la plus grosse
26 composante appartenait à l'auteur. L'autre composante contenait peu d'information
27 génétique et on ne pouvait pas faire de comparaison avec des échantillons. Dans les
28 photos prises de l'auteur à Shubenacadie et aussi à Millbrook, l'auteur semble porter

1 cette chemise.

2 En ce qui concerne le manteau des Services correctionnels du
3 Canada, on ne trouve que l'ADN de l'auteur et la vidéo de Millbrook indique que l'auteur
4 enlève un manteau, une chemise de couleur sombre qui ressemble à ce manteau. Il
5 s'est changé de vêtements à plusieurs reprises pendant les pertes. Lisa Banfield a dit
6 qu'il portait un pantalon noir, une chemise, un veston orange, une casquette noire et
7 des bottes noires dans la nuit du 18 avril. Et d'autres témoins disent que l'auteur portait
8 des vêtements sombres et une casquette noire. Un témoin qui a vu l'auteur près du
9 terrain de football à Debert à 00 h 30 le 19 avril a dit qu'il a vu une voiture de police
10 avec quelqu'un qui semblait porter un uniforme de la GRC. Un vidéo de Millbrook à 10 h
11 25 environ, le matin du 19 avril, montre que l'auteur se change de vêtements. Il a
12 enlevé le manteau qui semblait avoir un insigne des Services correctionnels pour
13 révéler le gilet de haute visibilité et la chemise avec l'insigne à l'épaule qui ressemble à
14 la chemise de service général de la GRC. Cette chemise et aussi le gilet ont été
15 récupérés de la résidence de Gina Goulet et au moment de sa mort, il portait des bottes
16 Timberland brunes, un ceinturon noir, une chemise blanche et un jean noir.

17 Donc, cela termine la partie de la présentation sur l'uniforme et
18 l'équipement et on va parler maintenant des véhicules mis hors service. L'auteur avait
19 quatre véhicules de ce type à ce moment-là. Trois de ces véhicules étaient des Taurus
20 Ford de 2013; il en avait aussi une autre de 2017. Trois de ces véhicules étaient
21 enregistrés sous le nom de Berkshire Broman, de la société Berkshire Broman, donc sa
22 société. Il avait acheté ces quatre véhicules de GC Surplus, qui est un système d'encan
23 fermé qui vend des actifs meubles de plusieurs agences et ministères du Canada. Il a
24 acheté donc d'abord un véhicule Taurus, Ford Taurus de 2013 acheté en mars 2019, il
25 a payé 4 200 \$.

26 Le deuxième véhicule a été acheté, c'était en juillet de 2019, le
27 Taurus de 2017, pour 10 000... environ 10 000 \$, un peu plus de 10 000 \$. C'est le
28 véhicule qu'il a converti en réplique d'auto-patrouille. C'est le véhicule qu'il a utilisé

1 pendant les pertes massives et il l'a incendié. Ce véhicule a été récupéré par la suite
2 par la GRC.

3 Le troisième véhicule acheté était en septembre de 2019. Il a payé
4 environ 2 998 \$. Le véhicule, il ne l'a pas enregistré après son achat de GC Surplus.
5 Donc, le véhicule n'a jamais été enregistré.

6 Finalement, un véhicule acheté en juillet de 2019 – ça, c'est à
7 l'envers, pardon. Le véhicule a été acheté en septembre... le troisième véhicule a été
8 acheté en juillet de 2019, mais je pense que ce véhicule ne lui a été acheminé avant
9 octobre. C'était le véhicule qui s'est trouvé à 193, rue Portland de Dartmouth pendant
10 une perquisition, c'est le Taurus de 2013 qui a été acheté en deux mille... de GC
11 Surplus pour un montant de 3 800 \$. C'est une photo de la réplique d'auto-patrouille
12 construite par l'auteur.

13 Je vais revenir passé la...

14 Plusieurs témoins ont... civils ont dit à la GRC après les
15 évènements qu'ils avaient vu cette réplique d'auto-patrouille ou ils en étaient au courant
16 avant les pertes massives. L'auteur a montré à ces témoins des photos de cette
17 réplique et plusieurs l'ont vu aussi à l'atelier de Portapique. Quelques témoins lui ont
18 dit... nous ont dit qu'ils allaient utiliser cette réplique lors d'un service commémoratif ou
19 qu'ils allaient le louer pour des films. La Commission n'a pas d'indications que ces
20 témoins ont mentionné ce véhicule à la police.

21 Je vais parler de quelques évaluations maintenant. Il a commandé
22 beaucoup d'accessoires pour... sur eBay et sur Amazon. En général, il faisait envoyer
23 ces objets à des adresses aux États-Unis : plusieurs pièces, comme des connecteurs
24 de câblage, et aussi de plus gros morceaux, comme l'écran protecteur. Une description
25 détaillée de ces objets se trouve dans le document fondamental, mais je vais discuter
26 de certains de ces objets maintenant.

27 Donc, la barre de lumière, li a commandé une barre de eBay le
28 7 mai 2019 pour un total de 810,90 \$ américains. C'est une barre qui... Whelen qui se

1 située sur le toit du véhicule et a été envoyée à l'adresse de Sean Conlogue en Maine.
2 La photo prise par David McGraff indique que... semble indiquer que la barre
3 fonctionnait, mais les témoins des événements du 18 et du 19 avril ne semblaient...
4 semblent dire que cette barre ne fonctionnait pas.

5 Pour ce qui est de l'écran protecteur, il l'a acheté sur eBay le
6 29 mars 2019 et a avisé Lisa Banfield par courriel le 1^{er} septembre 2019 qu'il avait
7 installé – entre guillemets – « la cage » dans la vraie voiture de police. Elle a dit,
8 madame Banfield, que, ce soir-là, qu'elle a pu s'échapper de la réplique de l'auto-
9 patrouille en ouvrant cet écran protecteur et en sortant par les sièges avant de la
10 voiture.

11 En ce qui concerne les décalcomanies et le matériel réfléchissant, il avait
12 plusieurs sources pour les décalcomanies et pour ces choses qu'il a utilisées pour
13 convertir le Taurus de 2017 en une auto-patrouille. Il en a acheté par eBay et aussi
14 d'une entreprise qui s'appelle American Vinyl sur Amazon. Il a aussi acheté des objets
15 réfléchissants d'une société qui s'appelle ND Graphics. Il a aussi... il avait... il y avait
16 quelques décalcomanies qui avaient été imprimées par Peter Griffon chez Syd Sells
17 Signs (phon.), la compagnie pour laquelle monsieur Griffon travaillait à l'époque.

18 Je vais donc remonter ici. Il y a aussi une autre question qui
19 demeure, c'est l'origine des bandes sur les côtés du véhicule. L'auteur a acheté deux
20 mètres de vinyle bleu saphir, blanc et jaune, ainsi... et rouge de ND Graphics. Peter
21 Griffon a dit aux enquêteurs de la Commission que les rouleaux de vinyle achetés par
22 l'auteur étaient d'un type solide et que le vinyle qui avait été appliqué au véhicule était
23 de style hexi. Monsieur Griffon a dit qu'il a vu le vinyle de ce type hexi en morceaux sur
24 des... assis sur des morceaux de papier ciré à l'atelier qui ont été ensuite mis ensemble
25 et placés sur le véhicule afin de créer les bandes.

26 Monsieur Griffon a dit aussi que la raison pour laquelle qu'il a choisi
27 « 28B11 » pour le véhicule est que cela a couvert le résidu du numéro antérieur qui
28 était « 26B11 ».

1 En ce qui concerne la radio, l'auteur avait commandé une radio
2 Motorola, une tête de contrôle, microphone de paume, et aussi un câble pour une radio
3 Motorola d'eBay. Un rapport supplémentaire des enquêteurs de la Commission indique
4 qu'il n'y avait pas d'indication que l'auteur avait la possibilité d'écouter des
5 transmissions de radio cryptées. On ne sait pas pour l'instant si la radio et ses pièces
6 associées commandées par l'auteur étaient destinées à la réplique d'auto-patrouille ou
7 s'il avait une radio qui fonctionnait dans son véhicule.

8 Commissaires, cela termine la présentation sur les accessoires de
9 police.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

11 **Me AMANDA BYRD:** Je vais maintenant vous parler du cycle de
12 vie des accessoires de la police.

13 Je suis la même personne, je ne... je suis l'avocate de la
14 Commission.

15 Commissaires, je voudrais maintenant marquer huit documents
16 comme pièces publiques. Ce sont les transcriptions des interrogatoires avec Steven
17 Carroll – COMM0053744.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ça, c'est 128 [sic].

19 **--- PIÈCE No. 1028 :**

20 Transcription de l'interrogatoire de Steven Carroll
21 (COMM0053744)

22 **Me AMANDA BYRD:** Ensuite, la transcription de l'interrogatoire
23 avec Alan McCambridge – COMM53742.

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1029.

25 **--- PIÈCE No. 1029 :**

26 Transcription de l'interrogatoire de Alan McCambridge
27 (COMM53742)

28 **Me AMANDA BYRD:** Ensuite...

1 **L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:** Et donc, c'est 1028, 1029.

2 **Me AMANDA BYRD:** Ensuite, c'est Christine Lamarche – 50865.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Et numéro de pièce

4 1030.

5 **--- PIÈCE No. 1030 :**

6 Transcription de l'interrogatoire de Christine Lamarche

7 (COMM0050685)

8 **Me AMANDA BYRD:** Transcription de l'interrogatoire de Julia

9 Cecchetto – 15891.

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La pièce numéro 1031.

11 **--- PIÈCE No. 1031 :**

12 Transcription de l'interrogatoire de Julia Cecchetto

13 (COMM0015891)

14 **Me AMANDA BYRD:** Encore là, un interrogatoire avec Dave

15 MacNeil – 3767.

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Et le numéro de pièce

17 1032.

18 **--- PIÈCE No. 1032 :**

19 Transcription de l'interrogatoire de Dave MacNeil

20 (COMM0003767)

21 **Me AMANDA BYRD:** Transcription de l'interrogatoire de Nicholas

22 Trudel – numéro COMM40549.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce numéro 1033.

24 **--- PIÈCE No. 1033 :**

25 Transcription de l'interrogatoire de Nicholas Trudel

26 (COMM0040549)

27 **Me AMANDA BYRD:** Andrew Warner, son interrogatoire numéro

28 53364.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce numéro 1034.

2 **--- PIÈCE No. 1034 :**

3 Transcription de l'interrogatoire de Andrew Warner
4 (COMM0053364)

5 **Me AMANDA BYRD:** Et finalement, transcription de l'interrogatoire
6 d'Andres Casimiri – COMM51948.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Numéro de pièce 1035.

8 **--- PIÈCE No. 1035 :**

9 Transcription de l'interrogatoire d'Andres Casimiri
10 (COMM0051948)

11 **Me AMANDA BYRD:** Donc, cette présentation portera sur le cycle
12 de vie ordinaire des objets de l'uniforme policier et l'utilisation, l'emploi... le recours à la
13 force. Et je vais aussi parler des changements des procédures depuis l'époque des
14 pertes massives. Nous allons donc présenter de l'information qui provient de ces
15 déclarations. Sur chaque diapo, les sources sont identifiées par nom et date.

16 Nous avons les définitions d'abord, nous avons d'abord... nous
17 avons « Gestion du matériel et des biens », c'est donc l'équipe de la GRC qui gère tout
18 l'approvisionnement, qui va donc être responsable du Programme uniformes et
19 équipement, le Programme de l'atelier national d'armureries et le Programme du
20 matériel.

21 Ensuite, nous avons SPAC, qui est l'Agence centrale des achats
22 pour les ministères et les agences fédéraux.

23 J'ai utilisé le mot « uniforme de service général », je vais vous
24 donner une définition. C'est l'uniforme utilisé par et porté par un agent pendant son
25 travail. Il y a aussi une tenue de cérémonie qui est portée lors d'occasions spéciales et
26 des événements spéciaux. Les insignes d'épaule sont des marques rondes qui
27 indiquent la force policière de rattachement de l'agent.

28 Nous allons vous présenter ici un graphique qui explique un peu le

1 cycle de vie habituel d'un uniforme. Je vais... je peux vous dire que le cycle suit
2 normalement ce cours. On va identifier un besoin, le cahier des charges sera fourni et
3 un processus d'approvisionnement va suivre. Les objets sont fabriqués, livrés et parfois
4 entreposés. Il y a des processus de contrôle d'inventaire en place et finalement, quand
5 ces objets d'uniforme ne sont plus fonctionnels ou sont arrivés à la fin de leur vie utile,
6 ces objets doivent être détruits ou autrement aliénés, selon la politique. Cela dépend de
7 la nature de l'objet, où il a été utilisé. Et le cycle de vie de ces objets est établi dans la
8 Politique et vous pouvez avoir de l'information. Les membres peuvent placer des ordres
9 individuels.

10 Je vais parler du système en ligne de commande. Les membres
11 sont responsables d'avoir les deux types d'uniforme : de service général et cérémonial.
12 Je vais parler des différentes étapes.

13 Donc d'abord, la première étape : le besoin est identifié et le cahier
14 de charges est établi. La première étape vise à identifier le besoin d'un aspect d'un
15 uniforme, d'un objet par le détachement. Ça pourrait comprendre, par exemple, un
16 équipement pour les temps inclements – par exemple, les bottes pour temps froid. Une
17 fois le besoin identifié, le cahier de charges est élaboré.

18 Ensuite, c'est l'approvisionnement. La gestion du matériel et des
19 biens va donc faire un processus d'approvisionnement qui doit être juste, ouvert,
20 transparent et conforme aux accords commerciaux et les règles d'approvisionnement.
21 Ensuite, il y aura des soumissions en fonction du contrat, du coût et du temps de
22 livraison. Dépendamment de l'objet, il se peut que le cahier de charges ne soit pas
23 affiché publiquement.

24 Ensuite, le programme Uniformes et équipement va évaluer les
25 soumissions et le contrat sera... le marché sera donné à la compagnie ou les
26 compagnies avec le prix le moins élevé.

27 Voici le système de commande en ligne pour les membres
28 individuels; tout est disponible par le biais du portail sécurisé virtuel. Les membres

1 peuvent voir les différents objets qui existent selon le code de service et peuvent choisir
2 plusieurs items en vertu d'un code spécifique. Chaque commandant d'unité est
3 responsable de lire l'histoire de chaque membre et, en communication avec le membre,
4 déterminer l'approbation.

5 Pour les commandes en gros, le contrat prévoit une destination de
6 fret d'abord pour les articles. Le vendeur est responsable de l'organisation de
7 l'expédition et du paiement des frais d'expédition entre le fournisseur et la GRC. Pour
8 les commandes en ligne des membres, une fois qu'elles sont approuvées par le
9 commandant d'unité, les commandes sont placées dans une zone de commandes en
10 attente. Les articles sont ensuite regroupés, préparés, choisis et expédiés par Postes
11 Canada au détachement chaque jour.

12 Par rapport à la surveillance des commandes, il incombe au
13 commandant d'unité d'examiner et d'approuver les demandes des membres. Les
14 décisions disciplinaires concernant les membres qui semblent faire des commandes
15 excessives sont prises au niveau de l'unité à la discrétion du commandant de l'unité. Le
16 commandant d'unité peut également faire appel à l'adjudant en cas de problème pour
17 déterminer la mesure disciplinaire à prendre le cas échéant.

18 Les membres se verront refuser des articles s'ils ont déjà reçu leur
19 devis de ces articles dans la limite de la durée de vie de l'article. À titre d'exemple, si un
20 membre commande une nouvelle veste de patrouille chaque année, c'est suspect et le
21 commandant d'unité le contesterait probablement pour déterminer les raisons de ces
22 commandes. Il n'est pas réaliste, cependant, que le commandant d'unité puisse garder
23 la trace de tous les articles d'uniforme. Donc, ça va dépendre de toutes les situations.

24 Par rapport au contrôle de l'inventaire, lorsque la GRC reçoit les
25 articles, elle reçoit un bordereau d'expédition détaillé qui subit un contre-examen sur le
26 quai de chargement de leur établissement pour s'assurer qu'ils ont bien tout reçu. En
27 cas d'anomalie, elle est immédiatement transmise au responsable de la comptabilité et
28 de la planification pour action. Le responsable contactera le transporteur pour essayer

1 de savoir ce qui s'est passé. Le suivi se fait immédiatement lors de la vérification du
2 compte et dans le cas où une action est nécessaire, cela se fait également
3 immédiatement.

4 Par rapport à la destruction ou l'élimination des uniformes, ça ne
5 s'étend pas... la destruction, elle ne se fait pas à l'échelle nationale. La responsabilité
6 de la destruction des articles d'uniforme se fait au niveau du détachement. Ces derniers
7 peuvent disposer d'incinérateurs ou de déchiqueteurs sur place.

8 La GRC collabore avec d'autres ministères pour les aider en cas de
9 difficultés. À titre d'exemple, ils peuvent fournir des vêtements pour le froid dont les
10 insignes ont été retirées à l'Agence des services frontaliers du Canada. Les articles
11 sont remis au commandant de l'unité qui, lui, doit s'assurer qu'ils sont éliminés et
12 rendus non identifiables au cours du processus.

13 La politique stipule que les articles doivent être détruits localement
14 ou rendus inutilisables. La GRC ne le ferait pas avec des articles tels que les pantalons
15 bleus avec la bande jaune ou les chemises d'uniforme ou des vestes de patrouille. Ces
16 articles seraient déchiquetés ou brûlés. Tous les articles portant des marques
17 identifiables seront détruits; les autres articles pourraient être recyclés.

18 Les membres qui démissionnent ou qui prennent leur retraite
19 doivent obtenir la permission de conserver leur uniforme. La permission n'est pas
20 automatiquement accordée et elle est documentée. Il existe des formulaires et des
21 processus pour s'assurer que tout l'équipement est récupéré ou comptabilisé lorsque
22 les membres quittent le service.

23 Je vais parler un petit peu des uniformes vestimentaires ici parce
24 que c'est un peu différent. Le mécanisme est le même que pour les uniformes de
25 service général; donc l'approvisionnement, la conception, la spécification, les
26 commandes, mais les membres ont le droit, sur approbation, de conserver certains
27 articles de l'uniforme de service lors de leur retraite. Ces articles ont également une
28 durée de vie plus longue que l'uniforme de service général parce qu'ils ne sont pas

1 portés pour le service général.

2 Par rapport aux options de recours à la force, le processus
3 d'approvisionnement est le même que pour celui des uniformes, à l'exception de
4 certains articles. Pour certaines équipes de la GRC, le Programme d'armurerie est
5 chargé de détruire ou d'éliminer certaines options d'utilisation de force, comme les
6 armes à feu et les armes à énergie conductrice.

7 Donc, nous avons entendu un petit peu, par rapport à... c'est-à-dire
8 d'autres forces de la police, les options de recours à la force qui sont délivrées aux
9 membres en uniforme sont standard en Nouvelle-Écosse. Les agents disposent de
10 ceinturons, de capsicum oléorésineux, de matraques, de menottes, d'armes à feu. À
11 Kentville, les demandes et les affectations d'uniformes et d'équipements font l'objet d'un
12 suivi. À Truro, les uniformes sont couverts par une convention collective; ils font l'objet
13 d'un suivi et sont remplacés au besoin. La police de Truro a également mis en place un
14 système de retour; si un agent a besoin de deux chemises, par exemple, il doit en
15 rendre deux et les articles qui sont retournés sont détruits dans un incinérateur où ils
16 sont brûlés. Le processus de destruction est documenté.

17 Donc, il y a là d'autres considérations par rapport aux uniformes et
18 articles.

19 Donc il est possible qu'un officier ait une tenue, que ce soit de tête
20 ou des éclats d'épaules mis dans une plaque ou un dossier de présentation qui serait
21 échangé, mais les agents ou les officiers n'échangeraient pas les tuniques et les vestes
22 de patrouilles.

23 Avant, les uniformes avaient des significations spéciales pour les
24 membres. Les membres retraités doivent obtenir l'autorisation de porter l'uniforme de
25 cérémonie. L'association des vétérans de la GRC dispose de son propre uniforme avec
26 des règles, des règlements sur qui peut le porter, comment ils peuvent le porter et
27 quand. Depuis octobre 2014, les membres doivent demander la permission de porter
28 l'uniforme de cérémonie lorsqu'ils assistent à des funérailles régimentaires. La plupart

1 des vétérans portent des blazers et ne défilent pas. Nous avons appris que les
2 membres sont fiers de l'uniforme et s'accrochent souvent pour atteindre la marque des
3 20 ans de service pour pouvoir conserver leur uniforme de cérémonie. Les membres ne
4 s'attendent pas à conserver leur uniforme de service général.

5 Parfois, les articles d'uniformes de la GRC se retrouvent dans des
6 magasins d'occasion. Le bureau de la propriété intellectuelle de la GRC a une personne
7 désignée comme experte en la matière et dispose d'une lettre de cessation et
8 d'abstention qu'elle peut émettre lorsque des entreprises vendent des artéfacts ou qu'il
9 y a violation de la marque. Il est arrivé que des costumes ou de véritables uniformes se
10 retrouvent dans des magasins d'occasion pour être vendus. Il s'agit d'un défi parce qu'à
11 moins que la GRC puisse prouver l'usurpation de l'identité d'un agent de police en vertu
12 du *Code criminel*, ils ne peuvent pas saisir les biens en question.

13 Au sujet de quelques changements depuis les pertes massives,
14 donc à la suite des pertes massives, la GRC a formé un comité issu du programme des
15 adjudants et a engagé des experts en la matière. Si maintenant des articles d'uniformes
16 sont trouvés par les membres de la famille d'un membre décédé par exemple, il est
17 conseillé à ces personnes d'apporter les articles au détachement local et de les faire
18 examiner dans le but de déterminer s'ils peuvent les conserver ou si la GRC les prendra
19 et s'en débarrassera. Des entités commerciales ont été identifiées, qui peuvent aider à
20 traiter de grands volumes d'articles ou d'uniformes qui doivent être détruits. En
21 Nouvelle-Écosse, il y a une vaste initiative d'incinération qui a été lancée pour assurer
22 la destruction des articles en uniforme [sic]. Les ressources humaines de la GRC ont
23 amélioré les formulaires et les processus pour les membres... que la GRC et le manuel
24 des uniformes qui a été mis à jour.

25 Donc avec ces changements, il y a maintenant un processus de
26 deux phases où un article serait publié sur le système électronique d'appels d'offres du
27 gouvernement. L'industrie y répondrait et démontre qu'elle a la capacité d'effectuer le
28 travail. La gestion du matériel et des actifs et des biens envoie alors directement les

1 spécifications de l'appel au soumissionnaire. La gestion du matériel et des biens
2 envisage également de demander aux soumissionnaires de signer un accord de non-
3 divulgation pour ajouter un autre niveau de protection.

4 Donc ça, c'est la fin de la partie concernant les uniformes.
5 Maintenant, on va parler du cycle de vie des polices du véhicule [sic]. Donc les
6 véhicules de la GRC sont achetés par le biais d'une offre à commande et
7 Approvisionnement Canada est l'autorité contractante. La plupart des véhicules de la
8 GRC sont considérés comme étant des véhicules de service général, qui sont marqués
9 et qui sont les véhicules de police typiques que vous voyez sur la route. Ces véhicules
10 sont remplacés en fonction d'un cycle de remplacement déterminé par le kilométrage et
11 l'âge. On a appris que c'était environ 130 000 km ou huit ans. Donc par rapport à
12 l'aménagement des véhicules, il existe plusieurs options commandables pour les
13 véhicules de police et les critères obligatoires sont complets. Certaines options sont
14 installées par le fabricant et donc selon plusieurs options, le véhicule est confié à un
15 installateur identifié par le fabricant, qui est en fait un sous-traitant. Donc
16 l'équipementier modifie ou transforme le véhicule en fonction des options identifiées
17 lorsque la GRC a passé la commande du véhicule. Donc quelques exemples
18 d'aménagements comprendraient des cloisons, des sirènes, des contrôleurs de
19 lumières et des lumières. Une fois que le tout est terminé, le véhicule est remis à la
20 GRC dans un garage postal ou des techniciens se chargent de l'aménagement des
21 équipements plus sensibles, tels que des radios.

22 Le processus d'approvisionnement pour la tierce partie serait inclus
23 dans l'ordre permanent. Il n'y a pas de processus distinct entre l'installateur et la GRC.
24 Il n'y a pas de processus distinct directement entre l'équipementier et le gouvernement
25 fédéral. Avant qu'un véhicule ne soit renvoyé chez l'équipementier, il serait difficile de le
26 distinguer d'un véhicule de détail d'un ensemble de service de police.

27 Dans la région de la Nouvelle-Écosse, il n'y a pas de garage postal
28 dans toute la région, donc Diesel et Auto est le principal aménageur de véhicules pour

1 la GRC. Donc si Diesel et Auto n'est pas en mesure de satisfaire les exigences et les
2 délais de réponse, ils vont attribuer les montages aux fournisseurs secondaires.
3 Personne n'est autorisé à entrer dans la zone de montage de Diesel et Auto sans une
4 autorisation du personnel de sécurité. Lorsqu'un véhicule est aménagé, Diesel et Auto
5 informe la GRC. Le véhicule est donc susceptible d'être déjà attribué à un détachement.

6 Une fois que la GRC informe Diesel et Auto sur quel détachement
7 va recevoir quel véhicule, Diesel et Auto organise un ramassage qui est en général
8 effectué par une personne autorisée, normalement un agent de la GRC. Cette personne
9 va signer pour le véhicule et effectuer une inspection générale. Ces informations sont
10 enregistrées et renvoyées au siège de la GRC.

11 Donc par rapport aux autocollants, la commande constitue un
12 programme de la GRC et la responsabilité de les commander varie dans tout le pays.
13 La gestion du matériel et des biens est responsable de l'approvisionnement en
14 autocollants. La gestion de l'inventaire des autocollants est assurée par les bureaux
15 régionaux au sein de la GRC. On va parler maintenant de la mise hors service de
16 véhicules et de préparation de l'excédent d'actifs. Deux témoins ont déclaré à la
17 Commission des pertes massives que la mise hors service des véhicules de la GRC
18 constitue une responsabilité partagée. La gestion du matériel et des actifs s'appuie sur
19 GCSurplus, dont nous avons parlé, pour assister avec le processus de déclassement.
20 Donc comme vous vous souvenez, c'est un service de démantèlement, donc il va
21 couvrir plusieurs départements et agences à travers le Canada. Le processus de
22 démantèlement ou de mise hors service va commencer au détachement où ils
23 enlèveraient les ordures, des preuves ou d'autres objets perdus dans les véhicules. Le
24 véhicule serait ensuite envoyé au garage du poste ou à un entrepreneur pour la mise
25 hors service et le retrait de l'équipement. Ils peuvent être enlevés au niveau du garage,
26 mais ça va se faire selon des accords.

27 Donc il y a eu des incidents où les biens de la GRC ont eu des
28 problèmes de sécurité lorsqu'ils étaient chez GCSurplus pour la vente. Lorsque des

1 incidents pareils se produisent, un rapport d'incident est rempli. GCSurplus a des
2 procédures normalisées d'exploitation qui comprennent la préparation d'un véhicule
3 pour la vente, ce qui ne peut pas être spécifique aux véhicules de la GRC, parce que
4 GCSurplus reçoit également des véhicules d'autres organismes. En Nouvelle-Écosse,
5 lorsque des véhicules sont mis hors service, Diesel et Auto revoit les véhicules, les
6 examinent et font une espèce de bande, c'est-à-dire qu'ils enlèvent entièrement
7 l'équipement de police avant que les véhicules ne quittent l'enceinte pour être mis hors
8 service. Lorsqu'un véhicule est déclassé, Diesel et Auto enregistre toutes les pièces qui
9 ont été retirées du véhicule sur une liste qu'ils renvoient à la GRC qui gère l'inventaire
10 des pièces.

11 Il y a eu quelques changements depuis les pertes massives.
12 D'abord, en tout premier lieu, il y a maintenant un formulaire pour les véhicules
13 déclassés qui partent du... donc, ils sont... un véhicule ne peut être mis hors service
14 sans que le formulaire n'ait été rempli, donc dans le formulaire il est reconnu... dans le
15 formulaire il est reconnu que le véhicule a été inspecté et que les articles et
16 équipements, y compris les autocollants, ont été retirés. Maintenant, le formulaire, il est
17 inscrit que le véhicule a été inspecté. Donc ce formulaire a été mis en place en juillet
18 2021 et a été en partie un résultat des pertes massives. Moveable Assets est en train
19 de faire un examen interne du processus de déclassement, aussi un examen par une
20 tierce partie.

21 Un autre changement qui consiste en l'ajout de l'identification de
22 l'équipement retiré du véhicule sur le formulaire de mise hors service, nous avons
23 appris un petit peu avec ce qui s'est passé des véhicules de la part d'autres forces de
24 police, donc dans quelles villes les véhicules sont échangés avec les concessionnaires
25 et sont dépouillés avant de partir, certains articles sont réutilisés, d'autre sont amenés
26 aux Travaux publics ou ils sont découpés et détruits sous le regard d'un adjoint.

27 À Truro, la police de Truro a deux types de véhicules : des
28 véhicules marqués et des véhicules banalisés. Les véhicules banalisés sont réaffectés

1 à la ville une fois que les feux rouges et la sirène ont été enlevés.

2 Tous les véhicules sont maintenant dépourvus de l'équipement
3 d'urgence, donc une grande partie est réutilisée ou alors détruite. Le lettrage des
4 véhicules est retiré par l'atelier graphique de la police de Truro avant que le véhicule ne
5 soit retourné au concessionnaire.

6 Donc, voilà le résumé des points clés ici. La GRC a mis en place
7 des politiques et des procédures qui concernent les uniformes et l'usage de la force, de
8 l'acquisition à la destruction.

9 Les membres retraités sont autorisés à conserver et à porter leurs
10 uniformes de cérémonie, mais pas leurs uniformes de service général. Certains
11 changements ont été faits, ont été apportés au processus depuis les pertes massives.
12 Avant et au moment des pertes massives, les véhicules de la GRC ont été déclassés et
13 revendus par l'intermédiaire de GC Surplus. Ce qu'il y a maintenant de changé, c'est ce
14 que ces véhicules ne sont plus vendus, mais stockés ou détruits.

15 Voilà qui conclut la présentation sur la durée de vie des uniformes
16 et des véhicules de la police.

17 Merci, Commissaires.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Madame Byrd,
19 c'est très utile.

20 Nous allons maintenant faire appel à monsieur Roger Burrill qui va
21 nous présenter le document de base pour ce qui est de la réplique de l'auto-patrouille
22 de police.

23 **--- PRÉSENTATION PAR Me ROGER BURRILL :**

24 **Me ROGER BURRILL:** Monsieur et Mesdames les Commissaires,
25 participants et participantes, Néo-Écossais, Canadiens, et tous ceux qui ont été touchés
26 par les pertes massives qui sont survenues en avril 2020.

27 Vous serez ravis de savoir que mes commentaires sont bien plus
28 courts qu'auparavant, que mes présentations d'auparavant, notamment parce que ma

1 collègue, Me Byrd, a couvert une bonne part des détails qui se retrouvent dans le
2 document que nous allons discuter maintenant, le document fondamental intitulé
3 « Confirmation de la réplique de l'auto-patrouille de la GRC ».

4 Jusqu'à ce point... ce stade-ci, les présentations en guise
5 d'introduction et le document fondamental ont rentré dans certains détails pour illustrer
6 les éléments du document pour fournir des aperçus sur le plan du récit des
7 évènements. Les documents qui ont été présentés jusqu'à maintenant ont été conçus
8 comme des récits, mais comme nous procédons dans l'enquête, les prochains
9 documents fondamentaux vont être... seront davantage thématiques au niveau de la
10 conception, et ainsi, ce que vous... ce qu'on va vous présenter, vous avez peut-être
11 déjà vu, et maintenant c'est rassemblé par thèmes de telle sorte que les remarques en
12 guise d'introduction seront plus courtes.

13 Cette introduction se veut une vue à un haut niveau des enjeux et
14 de voir les éléments dans une vue d'ensemble. Le document fondamental s'approfondit
15 dans le détail, alors je vous encourage de le consulter, mais je vais vous parler de ma...
16 ce que je vais vous présenter maintenant est vraiment un très haut niveau.

17 Comme la routine, Madame la registraire, je propose que le
18 document fondamental intitulé « Confirmation de la réplique de l'auto-patrouille de la
19 GRC » soit identifié et déposé comme preuve dans ces procédures.

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 1036.

21 **--- PIÈCE No. 1036:**

22 Confirmation de la réplique de l'auto-patrouille de la GRC, y
23 compris tous les documents de source

24 **Me ROGER BURRILL:** Merci.

25 Je propose également que tous les documents de source qui font...
26 auxquels on fait référence soient identifiés et déposés comme preuve dans les
27 procédures.

28 Alors souvent, le sujet est très court, mais voilà quelques

1 commentaires. Ce sujet, c'est un sommaire des contenus actuellement disponibles à la
2 Commission des pertes massives relatifs à l'utilisation de l'auteur d'un véhicule de
3 réplique des véhicules de la GRC pendant les pertes massives, notamment les
4 perceptions, les compréhensions et les analyses des membres de la GRC relatives à la
5 possibilité que l'auteur était en possession d'un véhicule complètement... tout à fait
6 identifié – une réplique, en fait.

7 Je vais être focalisé sur l'utilisation et la possession de la réplique
8 de l'auto-patrouille, et ainsi que d'autres véhicules en sa possession pour la perception
9 et la compréhension et les analyses, en fait, est contenu dans le document fondamental
10 et sera davantage exploré par les témoins lors de ces procédures.

11 Je vous présente ainsi le document fondamental « Confirmation de
12 la réplique de l'auto-patrouille de la GRC ».

13 Comme vous a parlé ma collègue ce matin, ce document
14 fondamental vous présente un aperçu des véhicules en possession de l'auteur les 18 et
15 19 avril 2020. On doit savoir que... ce dont il possédait afin d'analyser comment cela a
16 été déterminé par les forces policières au niveau de leur comportement et leur
17 engagement tout au cours de cet événement. C'est important parce que, tout au cours
18 des pertes massives, le statut de la réplique de l'auto-patrouille de la GRC était exploré
19 de façon significative afin de déterminer où se retrouvait l'auteur, comment il
20 fonctionnait, et quel genre de véhicule qu'il conduisait.

21 Vous vous rappellerez des documents précédents, des documents
22 fondamentaux précédents. Au tout début de la question, à 10 heures, le CCO –ou peu
23 après – a reçu un appel comme quoi il y avait un véhicule de la GRC dans la cour des
24 Blair et ont indiqué qu'il y avait des décalcomanies et identifié comme un membre de...
25 comme la GRC.

26 Quels véhicules dont l'auteur était en possession? Avait-il
27 véritablement une voiture de la GRC identifiée avec l'équipement de la GRC?

28 Alors, les renseignements dont dispose la Commission indiquent

1 que l'auteur était en possession d'une 2007 Jeep Wrangler noire (le GNP860); une F-
2 150 blanche 2017 (GDM 984); et une C300 Mercedes 2015. Tout cela était inscrit au
3 nom de l'auteur des crimes.

4 L'auteur avait... était également en possession, mais l'inscription
5 était au nom de la Berkshire Broman Corporation, c'était... mais il était le détenteur
6 principal : une Taurus blanche 2013 (plaque d'immatriculation GMK 905); une Taurus
7 blanche 2013 (GJX 365); une 2017 Taurus blanche sans plaque d'immatriculation; un
8 dernier véhicule non inscrit sans plaque d'immatriculation, il s'agissait d'une Ford
9 Taurus 2013.

10 Maitre Byrd et moi-même vous ont indiqué qu'il y avait plusieurs
11 véhicules en possession de l'auteur des crimes des 18 et 19 avril 2020. Les véhicules,
12 on en a pris compte deux (phon.) à la suite des pertes massives ainsi : la 2007 Jeep
13 Wrangler et la 2013 Ford Taurus sans plaque d'immatriculation qui n'était pas inscrite a
14 été localisée par les membres de la GT à l'extérieur de l'entrepôt au 136 Orchard Beach
15 Drive tôt le matin le 19 avril. Ces deux véhicules-là ont été complètement incendiés.

16 La 2017 Ford F-150 blanche a été découverte à l'entrepôt de
17 l'auteur des crimes le 22 avril 2020, elle était incendiée, on ne pouvait plus la
18 reconnaître, détruite lors de l'incendie. D'autres... des enquêteurs de la Commission
19 des pertes massives ont confirmé que le F-150 était incendié et situé ce qui restait du
20 feu au 136 Orchard Beach Drive.

21 La 2013 Ford Taurus, plaque d'immatriculation GJX 365, a été
22 récupérée par les membres de GTI, incendié au chalet au 200 Portapique Beach Road.
23 Vous vous rappelez que c'est là où les premiers intervenants se sont présentés. En
24 descendant le chemin Portapique Beach Road, ils ont identifié le véhicule qui n'était pas
25 incendié après qu'ils avaient passé une heure dans la communauté, ils l'ont observé
26 incendié et l'ont retrouvé complètement incendié à cet emplacement-là.

27 La Ford Taurus 2013, le GMK 905 et la Mercedes C300 ont été
28 situés au 193 Portland Street à Dartmouth. Vous saurez que le 193 rue Portland à

1 Dartmouth, c'était en fait la résidence et la clinique de prothèses dentaires de l'auteur
2 des crimes. La 2013 Ford Taurus, GMK 905, a été située à 1 h 54 le 19 avril au 193 rue
3 Portland par les membres de la police régionale de GRC en collaboration avec les
4 membres de la GRC suite à une visite de la résidence et du bureau. Elle était couverte
5 par la neige dans le stationnement du 193, ce qui indiquait aux enquêteurs qu'elle
6 n'avait pas été déplacée récemment. Ça, il s'agissait de renseignements importants au
7 niveau des mouvements et d'accès aux véhicules de la part de l'auteur des crimes.

8 Ce véhicule-là était également (inintelligible) qui a été arrêté et qui
9 a fait l'objet de contravention de Constable Dorrington du détachement de Bible Hill le
10 12 février 2020. La photo de permis et du véhicule a été envoyée à plusieurs membres
11 de la GRC au tout... aux petites heures du matin le 19 avril.

12 La 2015 Mercedes-Benz était dans le garage au 193 rue Portland à
13 Dartmouth. Les enquêteurs de la Police régionale d'Halifax ne pouvaient pas le voir à
14 ce stade-là, mais elle a été découverte lors de la recherche le 19 avril.

15 La 2017 Ford Taurus, l'auto... la réplique de l'auto-patrouille GRC,
16 comme vous le savez bien, a été située à l'échangeur en trèfle à Shubenacadie peu
17 après 11 heures le 19 avril. Les détails de son emplacement, sa découverte et son
18 examination sont dans le document fondamental sur Shubenacadie.

19 Alors, où en sommes-nous au sujet de ce dont disposait l'auteur les
20 18 et 19 avril et ce dont il utilisait? Les renseignements suggèrent à la Commission des
21 pertes massives que l'auteur des crimes avait quatre Taurus blanches, trois éditions
22 2013, il s'agissait des véhicules mis hors service, et une 2017 était mise en service,
23 mais avait été aménagée comme un véhicule tout à fait identifié de la GRC.

24 Cette photo-là est celle la plus récemment obtenue par la
25 Commission des pertes massives. On voit le véhicule complètement identifié. À la
26 gauche, on voit deux Taurus blanches et devant il y a ce qui semble être une F-150 de
27 Ford.

28 Cette photo vous montre une vue de la réplique complètement

1 identifiée de l'auto-patrouille de la GRC. Les renseignements de la Commission des
2 pertes massives indiquent que cela a été pris le 2 septembre 2019. On voit des détails
3 importants dans la photo sur le plan de ce qu'on a discuté au cours des dernières
4 quelques semaines. La barre pare-chocs poussoir devant le véhicule, on la voit
5 clairement; la barre des phares discutée par ma collègue ce matin, et on peut
6 également la voir de cette photo.

7 Nous avons maintenant deux autres vues du véhicule : du côté et
8 une vue trois quarts de l'arrière du côté du chauffeur. Ces deux photos datent du
9 2 septembre 2019. On voit la décalcomanie décrite par Me Byrd en plus grand détail, on
10 voit les marques sur le véhicule pour faire qu'elle est autant authentique que possible,
11 et vous voyez également le « 28B11 » l'identifiant du côté du passager et du chauffeur
12 en arrière.

13 Voilà une photo de l'intérieur, le siège devant, prise de la réplique
14 de l'auto-patrouille de la GRC prise le 2 septembre 2019 ou aux alentours. Vous vous
15 rappelez du document fondamental « La nuitée à Debert », il y a eu discussion de
16 l'appareil de radar Municipal Electronics, l'appareil de radar que l'on voit sur le volant
17 semble correspondre à la description physique du dispositif de radar qui a été situé le
18 26 avril 2019 à cet emplacement-là, l'emplacement derrière 123 Ventura Drive.

19 On voyait certains éléments des commandes Amazon et eBay de
20 l'auteur. Il y a une radio décrite... que vous voyez dans la photo, on peut également voir
21 une console post-marché, également une caméra aux alentours de le rétroviseur, il y a
22 l'absence d'un mécanisme de sac de sauvegarde, de sac gonflable.

23 Voilà une autre vue de septembre 2019 de l'intérieur de la réplique
24 de l'auto-patrouille de la GRC. L'écran protecteur qu'on avait décrit, que ma collègue a
25 décrit plus tôt, et on le voit ici. On voyait comment c'est aménagé, la cloison entre le
26 siège devant et derrière. La vue de derrière, on voit les couverts pour les portes
27 commandées, cela est appliqué sur la porte d'arrière qui empêche le fait que les
28 fenêtres puissent monter et descendre et le fait qu'on puisse sortir du véhicule, ce qui

1 est cohérent avec les renseignements dont nous avons entendus.

2 On espère que cette brève présentation vous donnera une notion
3 et vous aidera... vous aideront à vous orienter au niveau du document fondamental. De
4 façon fondamentale, on sait que l'auteur des crimes avait quatre Taurus blanches, l'une
5 d'entre elles était complètement aménagée de la manière décrite dans les photos et
6 comme vous l'avez entendu.

7 Le document fondamental rend beaucoup plus de détails sur
8 comment les renseignements sur le plan de l'auto-patrouille est « émergé », comment
9 cela a été abordé par les forces policières, et les actions, les mesures qui ont été prises
10 par la suite.

11 Afin de vous résumer certains de ces renseignements-là, les efforts
12 étaient... les avocats ont fait des efforts pour vous donner un survol rapide des
13 renseignements qui sont émergés (phon.) au niveau des descriptions des témoins sur
14 le plan du véhicule de la GRC. Je vais vous présenter rapidement, ce sont des
15 renseignements dont vous disposez déjà.

16 Entre 10 heures et 10 heures et demie, les appels « initials » sont
17 rentrés au CCO, le Centre 9-1-1. Les enfants McCully qui décrivent... du 18 avril –
18 pardon – décrivent un véhicule de la GRC. Il y a deux éléments qui ont émergé de...
19 pour les membres des forces policières.

20 Maureen Banfield et Dave McGrath, après qu'ils ont été recueillis
21 par les membres de la police régionale d'Halifax et ont fourni des photos en fait à la
22 GRC. La photo que vous savez bien qui était présenté dans la brève représentation de
23 ma collègue en était une. Entre 7 h... aux alentours de 7 h 30, on obtient les
24 renseignements de Lisa Banfield qui est sortie des bois; elle a dit qu'elle savait que la
25 GRC... que l'auteur avait un véhicule tout à fait comme celui de la GRC. On sait que
26 April Dares a vu un véhicule, elle l'a décrit comme étant sur le chemin Hunter.

27 À 9 h 06, Mary-Ann Jay décrit avoir vu un véhicule de la GRC avoir
28 laissé Wentworth en voyageant vers le sud, vers Truro.

1 À 9 h 48, Carole et Adam Fisher, à Glenhome, décrivent l'auteur
2 dans un véhicule de police derrière leur résidence à Glenhome.

3 À 10 h 39, Lynn McKeigan à Brookfield a observé un véhicule de la
4 GRC dans cet emplacement-là. Elle fait savoir à son amie Dawn Dorrington, qui l'a fait
5 savoir à son mari, Nick Dorrington, qui a fourni ces renseignements-là aux enquêteurs
6 afin... et cela, afin que l'attention des forces policières est passée à un autre
7 emplacement.

8 D'autres indications brèves des communications de la GRC. À
9 22 h 04, c'était les répartitions précoces. Un plaignant a dit qu'il y avait une voiture de la
10 GRC dans la cour. On a montré... on a joué cet audio-là il y a quelques semaines.
11 L'équipe DRAI a situé la Taurus blanche au chalet. Le gendarme Dorrington distribue
12 des photos du permis de conduire et de la Taurus mise hors-service.

13 À 1 h 54, la Police régionale d'Halifax a situé une Ford Taurus mise
14 hors service au 193, rue Portland.

15 À 7 h 27, on a situé des véhicules incendiés.

16 Entre 7 h 50, la Police régionale d'Halifax a envoyé des photos des
17 véhicules dont ils ont appris l'existence de McGrath.

18 À 8 h 04, il y a un avis de surveillance qui a été envoyé qui indique
19 que le suspect utilisait peut-être une voiture, une Ford Taurus marquée 28B11. Le
20 gendarme Peterson a observé la réplique de l'autopatrouille; il a envoyé une
21 transmission radio, il était sur l'autoroute 4 à Glenhome. À 10 h 17, on a envoyé un
22 tweet comme quoi l'auteur semble chauffer une voiture de la GRC. La différence, le
23 véhicule de l'auteur est à 28B11. Le gendarme Morrisson, comme il laissait la scène où
24 il a été touché par balle, a confirmé que l'auteur conduit une auto-patrouille de réplique
25 et les membres de la GTI, à 10 h 55, ont découvert la réplique d'auto-patrouille à
26 l'échangeur de trèfle à Shubenacadie.

27 C'est très bref comme survol, intitulé Confirmation de la réplique
28 d'auto-patrouille de la GRC. Voilà mes commentaires à ce stade-ci.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci bien, Maître Burrill.

2 Ensuite, on va entendre parler d'un témoin, Max Liberatore. Ça va
3 nous prendre une vingtaine de minutes pour changer l'aménagement afin de nous
4 préparer pour le témoin. Alors, c'est une bonne occasion pour une pause et on prendra
5 une pause jusqu'à 11 h 15. Merci.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Les procédures
7 sont en suspens et nous reprendrons à 11 h 15.

8 --- **L'audience est en pause à 10 h 51**

9 --- **L'audience est reprise à 11 h 17**

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Reprise de la séance.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Maître VanWart, à vous la
12 parole.

13 **Me JAMIE VANWART** : Bonjour Commissaire.

14 Est-ce que Monsieur Liberatore peut donc entrer dans la salle et
15 s'asseoir à la table des témoins?

16 **M. MAX LIBERATORE** : Désolé de l'angle.

17 **Me JAMIE VANWART** : Pouvez-vous dire votre nom et épeler
18 votre nom de famille?

19 **M. MAX LIBERATORE** : Max Liberatore. L-i-b-e-r-a-t-o-r-e.

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Est-ce que vous pouvez
21 donc mettre votre main sur la Bible? Jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité et rien
22 que la vérité, que Dieu vous soit en aide?

23 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, je le jure.

24 **--- MAX LIBERATORE, assermenté.**

25 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JAMIE VANWART :**

26 **Me JAMIE VANWART** : Madame la registraire, je vais me référer à
27 un document qui s'appelle COMM0056211, la déclaration de Monsieur Liberatore à la
28 Commission des pertes massives le 20 avril 2022. Est-ce que cela peut être marqué

1 comme pièce?

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Oui, c'est la pièce 1036.

3 **--- PIÈCE No. 1037**

4 Mémoire de M. Liberatore daté du 21 avril, 2022

5 **Me JAMIE VANWART** : Monsieur Liberatore, je viens de me
6 référer à un document qui constitue une déclaration que vous avez présentée à
7 l'enquêteur la semaine dernière et vous avez fait une autre déclaration en décembre
8 2021. Et quelques jours après l'événement des pertes massives, vous avez fait une
9 déclaration à la GRC le 21 avril 2020.

10 **M. MAX LIBERATORE** : C'est exact.

11 **Me JAMIE VANWART** : Alors, je crois que vous savez que
12 chacune de ces déclarations est devenue une pièce? Donc toute la déclaration, toute
13 information dans ces déclarations est connue des commissaire – donc, je ne vais pas
14 poser des questions visant à vous faire répéter tout cela, mais je vais vous poser des
15 questions plus précises et je vous donnerai la possibilité d'élaborer, d'en dire davantage
16 sur ce que vous avez déjà dit.

17 Vous travaillez pour GC Surplus, n'est-ce-pas?

18 **M. MAX LIBERATORE** : Oui.

19 **Me JAMIE VANWART** : Qu'est-ce que c'est, brièvement?

20 **M. MAX LIBERATORE** : Je travaille avec le gouvernement depuis
21 30 ans, depuis 12 ans chez GC Surplus. Voulez-vous que j'explique ce que nous
22 faisons?

23 **Me JAMIE VANWART** : Oui.

24 **M. MAX LIBERATORE** : Nous prenons tout ce qui appartient au
25 gouvernement fédéral – les véhicules de tous les ministères, de tout l'équipement aussi
26 et quand cet équipement est mis hors service, nous les mettons à l'encan, tous ces
27 équipements.

28 **Me JAMIE VANWART** : Quel est votre rôle chez GC Surplus?

1 **M. MAX LIBERATORE** : Nous sommes responsables de l'entrepôt.
2 Quand les choses arrivent, que ce soit les camions, les outils ou quoi que ce soit, on va
3 le mettre dans l'entrepôt.

4 **Me JAMIE VANWART** : L'entrepôt est situé à Dartmouth, n'est-ce-
5 pas?

6 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, c'est exact.

7 **Me JAMIE VANWART** : Et dans le contexte de l'avant-COVID, les
8 clients qui voulaient acheter quelque chose à l'encan pouvaient aller à l'entrepôt pour
9 voir les objets, n'est-ce-pas? Et vous les aidiez à le faire?

10 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, c'est ça. Ils passaient par la porte, ils
11 entraient dans l'entrepôt et normalement, on avait des choses à vendre. Ils venaient les
12 voir.

13 **Me JAMIE VANWART** : Et donc, vous aviez aussi le rôle de...
14 vous entretenir avec les clients potentiels au téléphone?

15 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, c'est exact – tout le temps.

16 **Me JAMIE VANWART** : Dans le cours de vos fonctions chez GC
17 Surplus, vous avez connu l'auteur?

18 **M. MAX LIBERATORE** : C'est exact.

19 **Me JAMIE VANWART** : Pendant combien d'années?

20 **M. MAX LIBERATORE** : Moi, je dirais que depuis sept ou huit ans,
21 je l'avais connu. Il se présentait de temps en temps.

22 **Me JAMIE VANWART** : Et est-ce que l'on peut dire qu'il était un
23 client assez régulier de GC Surplus?

24 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, il était là assez souvent.

25 **Me JAMIE VANWART** : Et vous le connaissiez? Vous le
26 reconnaissiez quand il appelait, quand il se présentait?

27 **M. MAX LIBERATORE** : C'est ça. Normalement, il n'appelait pas, il
28 se présentait.

1 **Me JAMIE VANWART** : Et on sait des documents fondamentaux
2 que l'auteur a acheté quatre véhicules de police mis hors service de GC Surplus, n'est-
3 ce-pas?

4 **M. MAX LIBERATORE** : C'est exact.

5 **Me JAMIE VANWART** : Est-ce que vous avez le souvenir de lui
6 avoir vendu ces véhicules?

7 **M. MAX LIBERATORE** : Non – on en vend beaucoup parce que
8 les gens viennent souvent voir les véhicules et quand ensuite, ils vont... miser et s'ils
9 gagnent, alors on leur donne les clés et ils partent avec le véhicule.

10 **Me JAMIE VANWART** : Alors, pouvez-vous nous donner une
11 description de votre implication dans la préparation d'un véhicule de police mis hors
12 service aux fins de la vente?

13 **M. MAX LIBERATORE** : Quand le véhicule est laissé chez nous, il
14 peut y en avoir 40-50 et ce que l'on fait, on va mettre le véhicule dans la baie, garage,
15 on va enlever toutes les décalcomanies au pistolet de chaleur, on va enlever la bande
16 aussi. On sort tous les objets des véhicules et ensuite, on rédige un rapport; l'année, le
17 nombre de kilomètres, le kilométrage, la marque, la taille des pneus, la taille du moteur,
18 on prépare tout cela et on met le véhicule dans la cour. Et ensuite, on va prendre une
19 photo... des photos, les représentants de vente vont prendre des photos et le véhicule
20 sera mis en vente.

21 **Me JAMIE VANWART** : Et quand un client vient voir une
22 autopatrouille à vendre, de la mettre en vente, est-ce que les décalcomanies seraient
23 visibles?

24 **M. MAX LIBERATORE** : Non – non non non, déjà enlevées.

25 **Me JAMIE VANWART** : Madame la registraire, COMM4203, est-ce
26 que vous pouvez mettre cette déclaration à l'écran – la déclaration d'avril 2020? Est-ce
27 qu'on peut voir la première page de cette pièce, s'il vous plaît?

28 Vous voyez donc la première page de la transcription de la

1 déclaration de ce que vous avez donné à la police le 21 avril 2020. Vous vous
2 souvenez de cette déclaration?

3 **M. MAX LIBERATORE** : C'est quelques jours après l'événement
4 des pertes massives.

5 **Me JAMIE VANWART** : Madame la registraire, est-ce qu'on peut
6 se rendre à la page 4 pour que l'on puisse mettre... voir les lignes 102 à 107 à l'écran?
7 J'aimerais lire ces lignes - on commence à la ligne 102 :

8 « Quand il a acheté la voiture, il venait tout le
9 temps. On regardait et il me parlait de cette voiture
10 de police qu'il avait achetée, qu'il avait dans son
11 garage et qu'il allait préparer comme une voiture
12 police. Et j'ai dit "Ouais, d'accord". Et quand il
13 revenait, il me parlait toujours de cette voiture de
14 police et ensuite, il est arrivé, il m'a montré des
15 photos de la voiture, ce qu'il avait fait et donc,
16 comment il avait tout aménagé la voiture. Et il m'a
17 montré les décalcomanies qu'il avait mis sur la
18 voiture. »

19 Vous vous souvenez de cette information, n'est-ce-pas, que vous
20 avez présenté à la police?

21 **M. MAX LIBERATORE** : Oui... oui. J'avais un souper avec mon
22 beau-frère qui est agent de la GRC et je lui ai raconté tout cela. Donc, il a envoyé des
23 agents de la GRC chez moi pour que je puisse lui présenter cette information.

24 **Me JAMIE VANWART** : Est-ce que vous avez un souvenir de
25 quand l'auteur des événements vous a montré cette photo?

26 **M. MAX LIBERATORE** : Non. Il y a beaucoup de gens qui viennent
27 me voir au travail.

28 **Me JAMIE VANWART** : Est-ce que vous avez d'autres souvenirs

1 de ce qu'il vous a dit de cette voiture identifiée?

2 **M. MAX LIBERATORE** : Je lui ai demandé pourquoi il achetait des
3 voitures et il m'a dit... et aussi, vous employez chez nous qu'il était en train de préparer
4 cette voiture pour des défilés de commémoration des policiers tués en service. Mais j'ai
5 jamais eu vraiment... il y a tellement de gens qui viennent acheter ces voitures – c'était
6 un événement de tous les jours. Les gens achètent toujours des objets et ils nous en
7 parlaient, c'est tout.

8 **Me JAMIE VANWART** : Madame la registraire, est-ce que je peux
9 vous demander de mettre à l'écran le document fondamental sur les accessoires de
10 police? On doit se rendre au paragraphe 123, page 43. Est-ce qu'on peut voir la photo,
11 s'il vous plaît? Voilà une photo de la réplique d'auto-patrouille. Nous savons, les
12 enquêtes de la Commission, que c'était le Ford Taurus de 2017 que l'auteur avait
13 acheté chez GC Surplus. Avez-vous un souvenir de cette vente?

14 **M. MAX LIBERATORE** : Non. Je sais qu'il l'a achetée – je
15 présume qu'il est venu chercher les clés et il l'a amenée, il était venu acheter plusieurs
16 de ces voitures et donc, c'était quelque chose qui se passait tous les jours.

17 **Me JAMIE VANWART** : Mais si je vous disais qu'il y avait des
18 bosses sur le devant du véhicule, est-ce que cela pourrait vous faire souvenir de cela?

19 **M. MAX LIBERATORE** : Non.

20 **Me JAMIE VANWART** : Est-ce que ce véhicule aurait eu des
21 décalcomanies?

22 **M. MAX LIBERATORE** : Non, non. Toutes les voitures vendues
23 n'ont jamais de décalcomanies.

24 **Me JAMIE VANWART** : Je vais vous demander quelque chose,
25 poser une question sur une lacune dans les données disponibles à la Commission sur
26 les décalcomanies. Vous voyez ici, dans la photo, des lignes, des bandes bleues,
27 blanches, jaunes et rouges qui se poursuivent jusqu'au devant du véhicule. Vous voyez
28 cela?

1 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, c'est ça.

2 **Me JAMIE VANWART** : Si on peut se reporter à la page 72,
3 paragraphe 269, Madame la registraire? Merci. C'est ce que la Commission sait sur
4 l'application de cette décalcomanie. Donc, je vais vous lire :

5 « La Commission a interrogé Peter Griffon le 5
6 mars 2022 et lui a demandé s'il savait où l'auteur
7 s'était procuré les lignes et les bandes de trois
8 couleurs qui se trouvaient sur le côté de l'auto-
9 patrouille. Monsieur Griffon a dit qu'il les avait vues
10 en morceaux à l'entrepôt et que ce n'était pas une
11 seule bande. Il les décrites, ces décalcomanies,
12 comme de petits morceaux qui étaient collés à
13 différents endroits sur le côté du véhicule. Monsieur
14 Griffon a dit que l'auteur n'aurait pas pu découper
15 ces morceaux lui-même des rouleaux de vinyle parce
16 que c'était le type de vinyle, un vinyle de type solide
17 tandis que le vinyle pour les bandes de la voiture
18 était de style "hexi". Monsieur Griffon a dit qu'il
19 semblait qu'on aurait dit qu'on avait arraché les
20 morceaux d'un véhicule et qu'on les avait appliqués
21 à un autre. Il a dit que les morceaux de vinyle étaient
22 placés sur des morceaux de papier ciré dans
23 l'entrepôt. Il ne savait pas où il s'était procuré ces
24 morceaux de vinyle. »

25 **M. MAX LIBERATORE** : Ça, c'est une des lacunes, on ne sait pas
26 où il s'est procuré ces morceaux de vinyle.

27 **Me JAMIE VanWART**: Vous avez écouté ma lecture de ce
28 paragraphe et maintenant, est-ce que vous croyez...

1 **M. MAX LIBERATORE** : Non, je n'ai aucune idée s'il les a achetés
2 chez nous.

3 **Me JAMIE VanWART**: Donc vous n'avez pas fourni des
4 décalcomanies ou des morceaux de décalcomanie à l'auteur des faits.

5 **M. MAX LIBERATORE** : Non.

6 **Me JAMIE VanWART**: Et vous êtes la personne, n'est-ce pas, qui
7 enlève les décalcomanies. N'est-ce pas ?

8 **M. MAX LIBERATORE** : Oui.

9 **Me JAMIE VanWART**: Et quand vous enlevez les bandes, les
10 bandes s'enlèvent en morceaux.

11 **M. MAX LIBERATORE** : C'est exact.

12 **Me JAMIE VanWART**: Et certains jours, vous réussissez à enlever
13 de gros morceaux, d'autres journées de petits morceaux, c'est exact ?

14 **M. MAX LIBERATORE** : Et bien, il faut... moi, quand je tire,
15 j'essaie de les mettre en balle ou en boule et oui, les morceaux s'enlèvent.

16 **Me JAMIE VanWART**: Et qu'est-ce qui arrive à ces
17 décalcomanies ?

18 **M. MAX LIBERATORE** : Ces décalcomanies, je les ai comme en
19 boules et ensuite, je les mets dans la poubelle juste à côté.

20 **Me JAMIE VanWART**: Et qu'est-ce qui arrive à la poubelle ?

21 **M. MAX LIBERATORE** : Et bien la poubelle sera envoyée, ou jetée
22 dans le bac. Et le grand bac dehors, c'est un bac de BFI.

23 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que ça, c'est dans un contexte
24 sécurisé, est-ce que n'importe qui peut y avoir accès ?

25 **M. MAX LIBERATORE** : C'était à l'intérieur de notre terrain, donc
26 sécurisé dans ce sens-là.

27 **Me JAMIE VanWART**: Quand quelqu'un vient voir une voiture,
28 vous avez indiqué que cette personne ne verrait pas de décalcomanie sur la voiture.

1 **M. MAX LIBERATORE** : C'est exact.

2 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce qu'il y a des voitures sur le terrain,
3 qui ont des décalcomanies ? Est-ce que ce client pourrait voir ces voitures-là ?

4 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, ça serait peut-être possible de voir
5 l'une de ces voitures.

6 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que vous pouvez décrire les
7 protocoles de sécurité à l'époque de l'avant COVID ?

8 **M. MAX LIBERATORE** : On avait généralement quelqu'un au
9 bureau, il y avait aussi quelqu'un dans la partie clôturée qui était là.

10 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que les gens pouvaient se promener
11 sans surveillance ?

12 **M. MAX LIBERATORE** : Pas généralement, non.

13 **Me JAMIE VanWART**: Mais est-ce qu'il y a des fouilles, des
14 perquisitions quand les gens rentrent ?

15 **M. MAX LIBERATORE** : Non, non.

16 **Me JAMIE VanWART**: Et donc, selon votre expérience d'enlever
17 des décalcomanies, est-ce que c'est possible d'enlever une décalcomanie sans pistolet
18 de chaleur ?

19 **M. MAX LIBERATORE** : Et bien ce serait très dur, vous enlèveriez
20 de petits, de tous petits morceaux. J'ai 12 ans d'expérience avec cela, c'est assez
21 difficile de l'enlever.

22 **Me JAMIE VanWART**: Encore là, je compte sur votre expérience
23 d'avoir enlevé des décalcomanies. Mais je vous ai lu ce paragraphe, 269 du document
24 fondamental et le fait que les décalcomanies se trouvaient en morceaux. Est-ce que ce
25 serait cohérent avec l'état des décalcomanies après les avoir enlevées d'un véhicule ?

26 **M. MAX LIBERATORE** : Non, parce que quand moi je les enlève,
27 je les ai mis en boule, c'est comme de... et ensuite, je les jette dans la poubelle.

28 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que cela c'est à chaque fois ?

1 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, à chaque fois.

2 **Me JAMIE VanWART**: D'autres questions plus précises, à moins
3 que vous ayez quelque chose d'autre à ajouter.

4 **M. MAX LIBERATORE** : Non.

5 **Me JAMIE VanWART**: Donc dans votre déclaration la plus récente,
6 de la semaine dernière, que vous avez donnée à la Commission, vous avez dit que
7 l'enquêteur vous a... bon, l'enquêteur vous a dit que votre numéro de téléphone
8 personnel se trouvait dans les numéros de téléphone de Lisa Banfield. Et on vous a dit
9 cela et vous avez dit que vous n'aviez aucun souvenir d'avoir parlé à Lisa Banfield.

10 **M. MAX LIBERATORE** : Non. Je parle à beaucoup de clients par
11 téléphone.

12 **Me JAMIE VanWART**: Mais vous avez dit quand même que vous
13 avez eu le souvenir de parler à l'auteur sur votre téléphone cellulaire.

14 **M. MAX LIBERATORE** : Non. En fait, non.

15 **Me JAMIE VanWART**: En 2020, vous n'aviez pas un téléphone de
16 travail.

17 **M. MAX LIBERATORE** : Non. Depuis la COVID, on nous a donné
18 un téléphone cellulaire, mais avant cette époque, j'utilisais mon propre téléphone.

19 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que vous étiez étonné de voir, de
20 constater que vous aviez eu des conversations téléphoniques, soit avec l'auteur ou
21 avec Mme Banfield ?

22 **M. MAX LIBERATORE** : Oui étonné et peut-être pas étonné, parce
23 que je parle à beaucoup de clients, c'est quelque chose qui arrive à tous les jours pour
24 moi. Les gens m'appellent. J'ai eu un appel ce matin avec un ferrailleur. Donc il m'a
25 appelé, il voulait voir si j'étais là, s'il pouvait venir chercher de la ferraille.

26 **Me JAMIE VanWART**: J'utilise « les clients », le mot « clients », je
27 ne sais pas si c'est le bon mot, mais je pense que vous comprenez. Est-ce que d'autres
28 clients auraient aussi eu vos coordonnées téléphoniques en 2020 ?

1 **M. MAX LIBERATORE** : Oh oui, beaucoup de gens ont mes
2 coordonnées.

3 **Me JAMIE VanWART**: Et donc, lors de l'interrogatoire, vous avez
4 donné une réponse à cela et... mais on dit qu'un dimanche, donc en dehors des heures
5 de travail apparemment, il y avait eu une conversation et je me demande si vous avez
6 eu... si vous avez un souvenir de cette conversation.

7 **M. MAX LIBERATORE** : J'ai dit non, en fait non, je n'ai aucun
8 souvenir.

9 **Me JAMIE VanWART**: Est-ce que vous avez quelque souvenir que
10 ce soit, de conversations que vous avez eues avec l'auteur par téléphone ?

11 **M. MAX LIBERATORE** : Non.

12 **Me JAMIE VanWART**: L'autre point de clarification sur lequel je
13 voudrais vous poser des questions par rapport à l'auteur, des services de prothèse, ou
14 d'appareil de prothèse, ou de prothèse dentaire. Je vais vous dire ce que je pense et
15 vous allez me corriger si je me trompe. Donc vous aviez reçu des services de la part de
16 l'auteur par rapport à son entreprise de prothèses dentaires en 2019 ?

17 **M. MAX LIBERATORE** : Oui.

18 **Me JAMIE VanWART**: Et donc les services, il avait une dent pour
19 vous ?

20 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, je lui ai demandé au sujet de ma
21 dent, parce qu'il était prothésiste. Donc je voulais avoir son opinion justement.

22 **Me JAMIE VanWART**: Donc vous vous êtes présenté quand
23 même à sa clinique pour récupérer votre dent.

24 **M. MAX LIBERATORE** : Oui.

25 **Me JAMIE VanWART**: Avez-vous payé pour ce service ?

26 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, je lui ai remis ma carte d'assurance
27 maladie, parce que... c'est ça, oui.

28 **Me JAMIE VanWART**: Vous vous souvenez spécifiquement de

1 cela ou vous êtes en train de le supposer ?

2 **M. MAX LIBERATORE** : Je me souviens lui avoir... avoir remis ma
3 carte à la secrétaire qui était à la réception.

4 **Me JAMIE VanWART**: Et vous êtes au courant aussi que votre
5 père avait reçu des services ?

6 **M. MAX LIBERATORE** : Oui, j'avais pris là-bas. Oui, tout à fait
7 parce que sa dent bougeait un petit peu.

8 **Me JAMIE VanWART**: Êtes-vous au courant si votre père avait
9 payé pour ce service ou non ?

10 **M. MAX LIBERATORE** : Je lui ai... j'ai appris qu'on lui avait
11 demandé de payer puis il avait refusé de payer, mais...

12 **Me JAMIE VanWART**: Qui vous a dit ça ?

13 **M. MAX LIBERATORE** : Je pense que c'était... je ne me souviens
14 pas.

15 **Me JAMIE VanWART**: Mais vous n'aviez jamais parlé à votre père
16 à ce sujet ?

17 **M. MAX LIBERATORE** : Non.

18 **Me JAMIE VanWART**: Madame la greffière, si vous pouviez mettre
19 sur l'écran ou faire afficher à l'écran... la déclaration de décembre 2021. Excusez-moi,
20 je suis en train de chercher le numéro. Merci. Donc c'est juste la première page de la
21 déclaration que vous aviez faite, vous savez, à Dwayne King. Vous savez c'est qui?
22 C'est l'enquêteur de la Commission des pertes massives. Vous savez qui il est, n'est-ce
23 pas, Dwayne King?

24 **M. MAX LIBERATORE**: Oui, oui, je sais.

25 **Me JAMIE VanWART**: Vous vous souvenez qu'il faisait partie...
26 qu'il était là dans la déclaration que vous aviez faite en décembre 2021?

27 **M. MAX LIBERATORE**: Oui.

28 **Me JAMIE VanWART**: Madame la greffière, si vous voulez passer

1 à la page 25, s'il vous plait, et les paragraphes ne sont pas numérotés, mais si vous
2 pouviez aller là où c'est mentionné « Dwayne King ».

3 Juste vous donner l'occasion de parler par rapport à la réponse que
4 vous aviez donnée dans cette déclaration, donc Dwayne King avait posé la question :
5 « Avez-vous eu l'occasion d'avoir affaire à lui en dehors de GC Surplus? »

6 **M. MAX LIBERATORE:** On parle de l'auteur ici?

7 **Me JAMIE VanWART:** Et vous aviez répondu :

8 « Non, non, je n'ai pas. L'une des filles m'avait
9 demandé hier qu'il était denturiste et que j'étais en
10 train de demander la même chose. J'avais demandé
11 si vous étiez mécanicien, que vous étiez venu et que
12 vous avez parlé d'un pneu, et vous avez demandé
13 si... un pneu qui était dégonflé et vous avez demandé
14 si on avait fait affaire à lui et il était question, donc,
15 qu'il vienne me voir et qu'il m'avait demandé si je
16 savais ce qu'il faisait. Je lui avais demandé, et il avait
17 dit qu'il était... qu'il travaillait dans le domaine de la
18 denturologie, qu'il faisait des prothèses dentaires, et
19 donc, c'est juste... c'est demander conseil pour lui,
20 vous savez, il ne pose pas des questions du genre et,
21 moi, je le fais. Donc, si un mécanicien vient ou un
22 charpentier vient pour avoir son conseil ou quelque
23 chose comme ça, mais non, quelqu'un a dit qu'il ne le
24 faisait pas. Je lui avais demandé conseil sur quelque
25 chose auparavant. Je pose la question à des
26 menuisiers, à des charpentiers pour pouvoir m'aider
27 sur quelque chose ou... et c'est ça. »

28 Oui, Madame la greffière, si vous voulez continuer, passez à la

1 page suivante.

2 Et ensuite, Dwayne King, il dit :

3 « C'est juste une conversation générale pendant qu'il
4 visitait, quand il venait voir quelque chose? »

5 Vous avez dit : « Oui, oui, oui, oui, oui. » Et donc, Dwayne King dit :
6 « OK...

7 Attendez, je passe par mes notes. Puis Rachel qui travaille là, qui
8 est... et donc, Rachel, elle dit : « Est-ce qu'il a déjà fait des services pour vous pour ce
9 qui est des dents? » Vous avez dit : « Non, non, j'ai des dents. Non, non, non. »

10 Donc, je pense que ma question est : dans votre première
11 déclaration, vous aviez... à la GRC, vous aviez mentionné que vous aviez reçu des
12 services de la part de l'auteur et que c'était... et dans cette déclaration que vous avez
13 faite en 2022, vous avez dit que vous n'aviez pas reçu.

14 **M. MAX LIBERATORE:** Oui. J'étais un petit peu surpris, étonné,
15 parce que, à l'époque, lorsqu'il était denturologiste, c'est vrai que j'avais une dent qui
16 devait être fixée. J'avais demandé son avis sur ce que je pouvais faire. Donc, c'est ça
17 que je voulais dire par...

18 **Me JAMIE VanWART:** Je pense que ma question maintenant
19 spécifique par rapport à cette déclaration de décembre 2021, il me semble que vous
20 aviez dit que vous aviez dit que non, vous n'avez reçu aucun service de la part de
21 l'auteur. Est-ce que c'est correct? C'est clair?

22 Ma question pour vous maintenant, si vous avez l'occasion d'en
23 parler, pourquoi vous avez dit ça?

24 **M. MAX LIBERATORE:** J'étais un petit peu étonné. Je ne savais
25 pas ce qui s'était passé. Je ne savais pas. Je n'avais pas compris. Vous savez, je ne
26 comprenais pas c'était quoi le rapport avec mon travail à GC Surplus.

27 **Me JAMIE VanWART:** Et donc, vous avez dit que vous étiez un
28 petit peu étonné. C'était par la question?

1 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, par la question.

2 **Me JAMIE VanWART:** Et donc, l'information... les informations
3 que vous aviez données en décembre 2021, elle était exacte, cette déclaration?

4 **M. MAX LIBERATORE:** Non, parce que je lui avais posé la
5 question au sujet de ma dent.

6 **Me JAMIE VanWART:** Je pense que ce sont les questions
7 spécifiques que je voulais poser, mais je voudrais aussi poser d'autres questions plus
8 spécifiques juste pour clarifier.

9 Avez-vous fourni des décalcomanies à l'auteur?

10 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne l'ai pas fait.

11 **Me JAMIE VanWART:** Avez-vous reçu des services de la part de
12 l'auteur en échange de lui fournir de décalcomanies?

13 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne l'ai pas fait.

14 **Me JAMIE VanWART:** Merci. Ce sont là mes questions, les
15 questions que j'avais pour vous. La façon dont le processus fonctionne, c'est qu'on
16 pose des questions et les commissaires aussi peuvent vous poser des questions, vous
17 pouvez aussi... aussi certains des avocats, et qu'on va prendre aussi des pauses et on
18 va revenir vous poser des questions. C'est correct pour vous?

19 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, je comprends.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Liberatore.

21 Comme monsieur vient de le dire, nous allons prendre une pause
22 maintenant. Et donc, les avocats des différents participants vont se réunir avec les
23 membres de la Commission, vont discuter si jamais il y aurait d'autres questions.

24 Donc, les avocats, si on peut avoir... on vous demande de rester.

25 Et on demande à vous aussi de rester si jamais il y a des
26 questions.

27 **M. MAX LIBERATORE:** D'accord.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Donc, nous prenons une pause

1 jusqu'à 1 h 30.

2 Merci encore une fois, Avocats, d'échanger pendant le diner pour
3 justement poser... parler des questions suivantes.

4 Je m'excuse, Avocat, j'ai mal prononcé votre nom, c'est Liberatore,
5 en fait. Merci.

6 OK. Donc, on prend une pause jusqu'à 1 heure et demie.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

8 Les procédures sont en pause et vont reprendre à 1 h 30.

9 --- L'audience est en pause à 11 h 50

10 --- L'audience est reprise à 13 h 34

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue. Les
12 procédures reprennent.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

14 Maître VanWart.

15 **Me JAMIE VanWART:** Merci, Monsieur et Mesdames les
16 commissaires de la pause pour permettre aux avocats d'avoir une réunion. Je peux
17 vous signaler qu'on a eu une réunion suite au témoignage du témoin, comme on le fait
18 pour chaque témoin. Avec... comme pour tous les témoins, c'est l'occasion pour les
19 avocats de la Commission de se rencontrer avec les avocats des participants et de
20 vérifier s'il y a d'autres questions à poser aux témoins après les questions des avocats
21 du Conseil.

22 Je suis reconnaissant que les avocats des participants contribuent
23 de cette façon, ces réunions sont très utiles et cela a mené à des questions de suivi.
24 Éventuellement, peut-être qu'on nous signalera que « les avocats des participants, vous
25 avez posé toutes les questions, bon travail », mais cela ne s'est pas produit encore.

26 Alors aujourd'hui, on a eu une réunion, on a décidé que ce serait
27 utile à la Commission si Me Miller, l'avocat de Mme Beaton posera quelques questions
28 de suivi. Si ça va pour les Commissaires. Je propose qu'on procède ainsi.

1 Avant de faire cela, on devrait réinviter monsieur Liberatore.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Ce serait une bonne première
3 étape, c'est sûr.

4 **Me JAMIE VanWART:** Rebienvenue, Monsieur Liberatore.

5 **M. MAX LIBERATORE:** Ah, bonjour.

6 **Me JAMIE VanWART:** Maitre Tara Miller représente une des
7 membres de la famille, elle va vous poser des questions.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER:**

9 **Me TARA MILLER:** Bonjour, bon après-midi, Monsieur Liberatore.
10 Le commissaire McDonald, comme il vous a indiqué, mon nom, c'est Tara Miller. Je
11 pose des questions au nom de votre cliente ainsi que tous les avocats des participants
12 avec leur collaboration au cours de l'heure du midi.

13 Alors, d'après ce que je comprends, vous avez été un employé du
14 gouvernement fédéral depuis 30 ans?

15 **M. MAX LIBERATORE:** Trente ans et plus, en fait.

16 **Me JAMIE VanWART:** Pendant cette période-là, vous avez
17 récemment... plus récemment, vous avez travaillé pour GC Surplus?

18 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, depuis 12 ans.

19 **Me JAMIE VanWART:** Je veux vous parler un peu de la première
20 fois que vous avez rencontré l'auteur. D'après ce que je comprends, on a toutes vos
21 déclarations. D'après ce que je comprends, la première fois que vous avez rencontré
22 l'auteur, vous vous rappelez de l'année?

23 **M. MAX LIBERATORE:** Je ne sais pas l'année. Je me rappelle la
24 première fois qu'on s'est rencontrés, on avait des Harley-Davidson à vendre il y a bien
25 longtemps et il était là, il y avait quelques personnes qui l'accompagnait pour regarder
26 les motocyclettes.

27 **Me TARA MILLER:** Et vous avez fait référence à cela dans votre
28 déclaration d'avril à la GRC. Vous aviez parlé de comment il est rentré sachant qu'il y

1 avait des Harley-Davidson et que c'était le résultat de crimes. Alors comment est-ce
2 qu'il aurait su cela ?

3 **M. MAX LIBERATORE:** Ben ils étaient à vendre.

4 **Me TARA MILLER:** Oui, je sais qu'elles étaient à vendre, mais
5 comprenez-vous comment l'auteur aurait su à ce stade-là que c'était le résultat de
6 revenus obtenus par fins criminelles.

7 **M. MAX LIBERATORE:** Je ne me rappelle pas comment il aurait
8 su, mais il est rentré en sachant que c'était le résultat d'activités criminelles.

9 **Me TARA MILLER:** Et les gens qui sont rentrés, est-ce que c'était
10 des amis, vous les aviez rencontrés auparavant ?

11 **M. MAX LIBERATORE:** Non, c'est la première fois que je les ai
12 rencontrés. Une personne avait de longs cheveux. C'est la seule chose dont je me
13 rappelle, ça fait longtemps.

14 **Me TARA MILLER:** Tous des hommes ?

15 **M. MAX LIBERATORE:** Oui. Oui, tous des hommes.

16 **Me TARA MILLER:** Alors je veux maintenant passer au premier
17 moment où vous avez rencontré la conjointe de fait de l'auteur, Lisa Banfield. Vous
18 avez indiqué dans votre déclaration la plus récente à la Commission que la première
19 fois que vous l'avez rencontré, c'était lorsque vous lui avez donné votre carte de santé.

20 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, c'est ça.

21 **Me TARA MILLER:** Et ça, c'était en lien avec le travail dentaire ?

22 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, effectivement.

23 **Me TARA MILLER:** Et aux alentours de septembre 2019 ?

24 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, plus ou moins, je ne m'en rappelle
25 pas vraiment.

26 **Me TARA MILLER:** Et vous l'avez rencontré où ?

27 **M. MAX LIBERATORE:** Elle était dans la partie nord... la clinique
28 dans le nord de la ville.

1 **Me TARA MILLER:** Nord de Halifax ?

2 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

3 **Me TARA MILLER:** Vous aviez indiqué que vous avez donné votre
4 carte de santé, votre carte provinciale de santé ?

5 **M. MAX LIBERATORE:** C'était ma carte de santé et ma carte
6 d'assurance, parce qu'il allait me charger.

7 **Me TARA MILLER:** Vous faites référence à la carte de santé ou la
8 même que pour le régime d'assurance, ou est-ce que c'est deux cartes séparées ?

9 **M. MAX LIBERATORE:** En fait, je ne me rappelle pas vraiment, je
10 pense que je les ai données toutes les deux. Elle demandait pour la carte MSI.

11 **Me TARA MILLER:** C'est la première fois que vous la rencontrez
12 en septembre 2019, vous l'avez rencontrée à plusieurs occasions par la suite, c'est ça ?

13 **M. MAX LIBERATORE:** Je l'ai vue, elle est assise dans une voiture
14 quand l'auteur était là une fois, il y a longtemps.

15 **Me TARA MILLER:** C'est la Mercedes ?

16 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, c'était la Mercedes.

17 **Me TARA MILLER:** Et à l'extérieur... à part de lui donner votre
18 carte de santé en septembre 2019 et l'avoir vue dans la Mercedes à GCSurplus, avez-
19 vous eu d'autres contacts avec Mme Banfield ?

20 **M. MAX LIBERATORE:** Non, non, je n'ai pas eu de contacts avec
21 eux.

22 **Me TARA MILLER:** Alors vous les avez uniquement vus ces deux
23 fois-là.

24 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, d'après mon souvenir.

25 **Me TARA MILLER:** Nous savons bien sûr, Monsieur Liberatore,
26 que le véhicule que l'auteur a utilisé lors des pertes massives avait un pare-chocs
27 pousoir, est-ce que vous vous rappelez d'avoir vendu un pare-chocs pousoir par
28 l'entremise de GCSurplus ?

1 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne me rappelle pas ça.

2 **Me TARA MILLER:** Auriez vendu des articles comme un pare-
3 chocs poussoir par l'entremise de GCSurplus ?

4 **M. MAX LIBERATORE:** Si je me rappelle bien, je pense qu'on aura
5 vendu un pare-chocs poussoir sur un des véhicules, mais je ne sais pas si c'est lui qui
6 l'avait acheté.

7 **Me TARA MILLER:** Et vous n'avez aucun souvenir de vous-même,
8 d'avoir travaillé avec lui pour obtenir un pare-chocs poussoir.

9 **M. MAX LIBERATORE:** Non. Non.

10 **Me TARA MILLER:** Je vais sortir de l'égide de GCSurplus pour
11 arriver à mieux comprendre votre contact avec l'auteur à l'extérieur de votre travail.
12 Vous avez partagé, et il y a des détails dans votre déclaration, d'aller le voir en
13 septembre 2018, pour faire du travail sur votre dent.

14 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, c'est ça.

15 **Me TARA MILLER:** À part GCSurplus, vous avez interagi avec lui
16 par rapport à faire faire un moule de votre dent ?

17 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

18 **Me TARA MILLER:** Et où est-ce que vous êtes allé là ? C'était la
19 clinique dans la section nord de Halifax ?

20 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

21 **Me TARA MILLER:** C'est là où vous auriez vu Mme Banfield pour
22 lui donner votre carte ?

23 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

24 **Me TARA MILLER:** Et est-ce que vous êtes revenu pour chercher
25 la dent ?

26 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

27 **Me TARA MILLER:** Et c'est quand ?

28 **M. MAX LIBERATORE:** Je ne me rappelle pas quand j'y suis

1 retourné.

2 **Me TARA MILLER:** Vous n'avez pas un souvenir de quand vous
3 êtes retourné. Dans un mois, dans...

4 **M. MAX LIBERATORE:** Probablement dans un mois.

5 **Me TARA MILLER:** On sait que vous auriez eu des contacts au
6 moins périphériques quand vous auriez déposé... avec l'auteur, quand vous auriez
7 déposé votre père pour son travail dentaire. Et ça aurait été quand ?

8 **M. MAX LIBERATORE:** Probablement un peu après. Je ne
9 connais pas les dates précisément.

10 **Me TARA MILLER:** Quand vous dites cela, c'est un peu après
11 quand vous l'avez vu pour votre dent ?

12 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

13 **Me TARA MILLER:** Et est-ce que vous êtes entré avec votre
14 père ?

15 **M. MAX LIBERATORE:** Je ne me rappelle pas. Je pense l'avoir
16 déposé et là je suis allé le chercher plus tard.

17 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous vous rappelez d'avoir une
18 interaction avec l'auteur à ce stade-là ?

19 **M. MAX LIBERATORE:** Peut-être il m'a dit bonjour quand il était là.

20 **Me TARA MILLER:** Et l'appel téléphonique, l'appel de 30 minutes
21 qui a eu lieu un dimanche en novembre 2019. Vous avez témoigné que vous n'avez
22 aucun souvenir d'avoir reçu un tel appel d'une telle longueur.

23 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne me rappelle pas.

24 **Me TARA MILLER:** Avez-vous reçu un appel de Mme Banfield ?

25 **M. MAX LIBERATORE:** Non. Je ne me rappelle pas d'avoir reçu
26 un appel d'elle.

27 **Me TARA MILLER:** Dans une de vos déclarations, vous indiquez
28 que vous avez parlé à l'auteur tout le temps et je voulais que vous donniez un peu plus

1 de détails à ce sujet. Attendez juste ma question, s'il vous plait, Monsieur Liberatore.
2 Quand vous dites que vous lui parliez tout le temps, en présentiel, au téléphone ou une
3 combinaison des deux ?

4 **M. MAX LIBERATORE:** C'était en présentiel lorsqu'il venait.
5 J'avais l'habitude de lui parler quand il entrait dans l'entrepôt même pour acheter
6 différents articles pour son garage.

7 **Me TARA MILLER:** Quand vous parlez de l'entrepôt, vous parlez
8 de l'entrepôt de GCSurplus. Alors d'habitude vous lui parliez, c'est en présentiel quand
9 il entrait là où vous travaillez. Vous parlez au téléphone... je sais que vous ne vous
10 rappelez pas l'appel de 30 minutes du dimanche en novembre 2019, parliez-vous au
11 téléphone régulièrement ?

12 **M. MAX LIBERATORE:** Non, pas régulièrement. Il se présentait s'il
13 cherchait quelque chose qui était sur les lieux. Disons qu'il y avait une scie par exemple
14 à vendre, les gens rentraient à pied et on disait : « Bonjour, comment ça va ? Qu'est-ce
15 que vous faites ? -Ah, je regarde la scie. » Et c'est comme ça que ça se passe.

16 **Me TARA MILLER:** Alors votre témoignage, c'est que vous n'avez
17 pas de souvenir de lui parler au téléphone, que lui il vous appelle ou que vous, vous
18 l'appeliez lui.

19 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

20 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous avez déjà été à Portapique ?

21 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je n'ai jamais été à Portapique.

22 **Me TARA MILLER:** Avez-vous passé du temps social avec l'auteur
23 à part votre travail ? Avez-vous quelquefois vu l'auteur à l'extérieur du travail même si
24 ce n'était pas une question d'être social avec lui de façon directe ?

25 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

26 **Me TARA MILLER:** Avez-vous facilité des achats pour l'auteur ou
27 Mme Banfield à l'extérieur de votre travail avec GCSurplus ?

28 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je n'ai pas fait cela.

1 **Me TARA MILLER:** Je passe maintenant, Monsieur Liberatore, au
2 sujet des décalcomanies sur la voiture de police mise hors service. En fait, sur toutes
3 voitures de police mises hors service. Vous nous avez donné des indications sur
4 comment vous enlevez les marques, comment vous enlevez les décalcomanies, que ça
5 pouvait prendre 45 minutes, une heure selon la température, si c'est à l'extérieur ou à
6 l'intérieur, ou la température. Qu'est-ce qui reste sur le véhicule une fois les
7 décalcomanies enlevées ?

8 **M. MAX LIBERATORE:** Vraiment, il n'y a rien qui reste.

9 **Me TARA MILLER:** Est-ce qu'il y a un résidu quelconque,
10 Monsieur Liberatore ?

11 **M. MAX LIBERATORE:** Sur une des voitures, quand on enlève les
12 décalcomanies, il y a d'habitude juste une ligne. On prend du WD-40 et on essaie
13 d'éliminer toutes ces... d'essuyer toutes les lignes.

14 **Me TARA MILLER:** Vous dites « qu'on essayait »...

15 **M. MAX LIBERATORE:** On les essuie sur les voitures mêmes.

16 **Me TARA MILLER:** Quand vous avez entendu parler de l'avocat
17 de la Commission qui a posé des questions, une des questions pour les Commissaires
18 c'est l'origine des décalcomanies, comment on les appliquait d'une façon tellement
19 précise. Avez-vous déjà vu les décalcomanies enlevées où il aurait presque comme un
20 gabarit où on pourrait les appliquer ?

21 **M. MAX LIBERATORE:** Auparavant j'ai déjà vu des voitures sortir
22 comme ça. Il y a bien longtemps, avant que lui aura même acheté une voiture.

23 **Me TARA MILLER:** La seule fois que vous l'avez vu, c'est avant
24 que l'auteur s'est présenté pour regarder des motocyclettes. L'avez-vous vu sur
25 d'autres occasions où il y aurait eu une sorte de gabarit qui reste ?

26 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

27 **Me TARA MILLER:** Vous indiquez dans votre déclaration,
28 Monsieur Liberatore, d'avoir été montré des... être montré des photos de l'auto-

1 patrouille avec les marques, je vais vous poser des questions à ce sujet. Est-ce que
2 vous vous rappelez quand on vous a montré ces photos-là ?

3 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne me rappelle pas.

4 **Me TARA MILLER:** Est-ce que c'est après le travail sur vos dents
5 en septembre 2018 [sic] ?

6 **M. MAX LIBERATORE:** Voulez-vous dire avec Dwayne King ?

7 **Me TARA MILLER:** Votre témoignage c'est que l'auteur vous a
8 montré sur son téléphone, des photos d'une auto-patrouille avec toutes les marques.

9 **M. MAX LIBERATORE:** Je ne me rappelle pas quand il m'a montré
10 les photos. Il m'a montré les photos, il a montré au personnel, la plupart du personnel,
11 ces photos-là aussi. Il a dit à tout le personnel qu'il bâtissait une réplique d'une auto-
12 patrouille.

13 **Me TARA MILLER:** Pour... quel est votre souvenir? Vous ne vous
14 rappelez pas du quand? J'essayais de vous signaler des... vous avez parlé d'aller voir
15 l'auteur pour les dents, ça aurait été en septembre 2019. Avez-vous un souvenir de
16 quand on vous aurait montré la photo de la voiture par l'auteur par rapport à septembre
17 2019?

18 **M. MAX LIBERATORE:** Non, pas du tout.

19 **Me TARA MILLER:** Dites-moi qu'est-ce que vous vous rappelez de
20 lui avoir montré ça? Est-ce que vous... il vous a tiré d'un côté?

21 **M. MAX LIBERATORE:** On parlait à l'extérieur, mon partenaire
22 était là. Quand il est venu pour regarder quelque chose... pour acheter quelque chose,
23 on lui a demandé : « Pourquoi est-ce que vous aimez d'acheter ces voitures-là? »,
24 parce qu'il était un denturologiste, alors on présumait qu'il conduisait une Mercedes et
25 un camion. Il a dit qu'il aimait bien les voitures et c'est quand il a dit qu'il bâtissait la
26 réplique d'une auto-patrouille et... c'est là où c'est sorti et c'est dans ce cadre, dans
27 cette instance-là où il a montré la photo, il a sorti son téléphone, montré... je m'en
28 rappelle pas vraiment, mais peut-être oui, peut-être que non.

1 **Me TARA MILLER:** Mais vous vous rappelez qu'il vous a montré
2 les photos de l'auto-patrouille.

3 Je vais demander à la registraire de nous montrer la pièce 808, on
4 a vu celle-ci plus tôt ce matin. Il s'agit d'une photo.

5 Est-ce que vous pouvez voir la photo? C'est à l'écran.

6 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, je la vois.

7 **Me TARA MILLER:** Est-ce que cette voiture-là ressemble ou est-ce
8 que c'est la voiture qu'on vous a... que l'auteur vous a montrée sur son téléphone?

9 **M. MAX LIBERATORE:** Je ne me rappelle pas, vraiment pas. Je
10 vois tellement ces voitures-là, il ressemble à la même... ils ressemblent tous à la même
11 chose. Ils sont tous pareils pour moi.

12 **Me TARA MILLER:** (Non interprétée)

13 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je veux dire, au travail.

14 **Me TARA MILLER:** Vous vous rappelez de ce que vous vous
15 rappelez de la voiture qui vous a été montrée par l'auteur suivant la discussion de
16 « pourquoi vous avez toutes ces voitures-là? »?

17 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne saurais pas si c'est celle-là qu'il
18 m'avait montrée ou non.

19 **Me TARA MILLER:** Y'a une antenne spéciale, un fouet par
20 l'arrière. Est-ce que vous vous rappelez qu'il y avait une antenne? On voit un élément
21 d'un... un pare-chocs poussoir. Je voudrais... est-ce que vous vous rappelez un pare-
22 chocs poussoir sur la photo que l'auteur vous a montrée?

23 **M. MAX LIBERATORE:** (Non interprété)

24 **Me TARA MILLER:** Et d'après ce que je comprends, l'auteur vous
25 a montré des photos de plusieurs véhicules et des articles dont il était propriétaire.

26 **M. MAX LIBERATORE:** Il m'a dit qu'il avait des photos des Honda
27 qu'il collectionnait et des motocyclettes 50 et... c'est ça.

28 **Me TARA MILLER:** Alors, vous avez vu des photos de la réplique

1 de l'auto-patrouille et des motocyclettes.

2 **M. MAX LIBERATORE:** Ça, c'est au fil du temps. En fait, il m'a
3 montré des photos de ses motos avant la réplique de l'auto-patrouille. Il était
4 collectionneur.

5 **Me TARA MILLER:** Alors, je reviens dans le... est-ce que vous
6 vous rappelez la dernière fois que l'auteur vous a montré des photos sur son téléphone
7 avant les évènements des pertes massives?

8 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne me rappelle pas. Ça fait
9 longtemps, très longtemps.

10 **Me TARA MILLER:** Encore sur le thème des décalcomanies,
11 Madame la registraire, pouvez-vous afficher le document 4203 à la page 10.

12 Monsieur Liberatore, je voudrais vous poser des questions en ce
13 qui concerne la ligne 278 qui se trouve dans votre déclaration où vous dites que l'auteur
14 vous a montré des photos de la photo... de la voiture et ensuite :

15 « J'ai fait une blague avec lui. Je lui ai dit... lui, il
16 commandait des décalcomanies, j'ai fait une ligne
17 avec... une... »

18 Alors moi, je voudrais savoir quelque chose sur le fait de
19 commander des décalcomanies en ligne. Est-ce que vous avez dit que vous avez
20 commandé des décalcomanies? Vous dites ici, n'est-ce pas, vous dites que vous avez
21 fait une blague avec lui et vous dites que « je commandais des décalcomanies », mais
22 moi, je lis la déclaration, donc je veux comprendre la déclaration. Qu'est-ce que ces
23 mots veulent dire?

24 **M. MAX LIBERATORE:** Non, non, non. Moi, j'ai dit... j'ai
25 probablement dit : « Où est-ce que vous vous êtes procuré les décalcomanies? »

26 **Me TARA MILLER:** Alors, et quelle a été sa réponse?

27 **M. MAX LIBERATORE:** Mais c'est que je ne me souviens même
28 pas d'avoir posé cette question.

1 **Me TARA MILLER:** Mais quand vous dites dans la déclaration que
2 vous faites des blagues avec lui, que... sur la commande de décalcomanies?

3 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne me souviens pas de cette
4 conversation.

5 **Me TARA MILLER:** Mais vous ne vous souvenez pas du fait que
6 lui vous a dit qu'il commandait des décalcomanies en ligne?

7 **M. MAX LIBERATORE:** (Non interprété)

8 **Me TARA MILLER:** Donc, vous ne pouvez pas nous donner des...
9 nous aider à comprendre pourquoi vous avez dit...

10 **M. MAX LIBERATORE:** Ben, c'est... je faisais une blague avec lui.

11 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous avez déjà commandé des
12 décalcomanies en ligne?

13 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

14 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous avez expliqué à l'auteur
15 comment commander des décalcomanies en ligne?

16 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

17 **Me TARA MILLER:** Comme employé du gouvernement fédéral
18 depuis 30 ans et depuis 12 ans au GC Surplus, j'aimerais savoir quelle formation que
19 vous avez reçue sur les procédures de notification des comportements suspicieux. Est-
20 ce que l'on vous a formé là-dessus?

21 **M. MAX LIBERATORE:** Non. Non, non, j'ai jamais été formé.

22 **Me TARA MILLER:** Si jamais vous aviez observé un
23 comportement un peu hors normes, qu'est-ce que vous auriez fait?

24 **M. MAX LIBERATORE:** Mais j'aurais été voir mon directeur, mon
25 gestionnaire.

26 **Me TARA MILLER:** Et est-ce que vous avez déjà notifié de tels
27 comportements à votre gestionnaire?

28 **M. MAX LIBERATORE:** Eh bien, il y a deux ou trois ans, il y avait

1 un incident où quelqu'un avait dit qu'il y avait une bombe à Truro et j'ai été voir là où le
2 colis était... se trouvait, et les... donc, les désamorceurs sont arrivés et... oui, c'est
3 arrivé il y a quelques années.

4 **Me TARA MILLER:** Mais à part cet événement-là, est-ce que vous
5 avez déjà présenté des préoccupations?

6 **M. MAX LIBERATORE:** (Non interprété)

7 **Me TARA MILLER:** Vous savez qu'il est... c'est criminel de
8 représenter... de se représenter comme agent de police?

9 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, oui.

10 **Me TARA MILLER:** Mais est-ce que l'on vous a formé sur cette
11 question sur que faire si quelqu'un se présente comme un policier et qu'il ne l'est pas?

12 **M. MAX LIBERATORE:** Non, j'ai jamais été dans cette position. Je
13 n'ai jamais été...

14 **Me TARA MILLER:** Donc, vous n'avez jamais été dans la position
15 d'observer que quelqu'un pourrait se faire passer pour un policier sans l'être?

16 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

17 **Me TARA MILLER:** Donc maintenant, Madame la registraire, est-
18 ce qu'on peut faire défiler l'écran jusqu'à la ligne 282.

19 Encore dans votre déclaration, vous dites :

20 « Bon, on le regarde et on dit : 'Gabriel, pourquoi as-
21 tu construit cela?' Il m'a dit pourquoi il l'a fait et à
22 cause du défilé et tout ça. J'ai dit : 'Mon Dieu! Tu
23 peux prendre cette voiture et aller chercher du
24 monde?' Il dit : 'Oui, oui, on peut le faire assez
25 rapidement, ils vont se ranger sur le bord de la route
26 si je lui demande... si je leur demande de le faire.' »

27 Donc, quand vous avez dit cela, est-ce que cela ne vous a pas
28 préoccupé parce que...

1 **M. MAX LIBERATORE:** Non, parce que quand il m'a dit qu'il
2 construisait cette voiture, il m'a dit que c'était pour les défilés de commémoration des
3 policiers.

4 **Me TARA MILLER:** D'accord, oui, je comprends, mais dans votre
5 déclaration, il dit :

6 « Oui, il dit : 'Oui, on peut le faire assez vite. Ils vont
7 se mettre sur le bord de la route si je leur demande
8 de le faire.' »

9 Donc moi, je présume, je vous soumets que cela pourrait vouloir
10 dire que lui allait utiliser cette voiture à cette fin. Alors, qu'est-ce que vous avez compris
11 de cela quand il a dit cela?

12 **M. MAX LIBERATORE:** Ben, moi, je ne croyais pas qu'il allait le
13 faire.

14 **Me TARA MILLER:** Donc, j'ai compris que vous n'avez jamais
15 averti votre gestionnaire ou quiconque de ce comportement.

16 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

17 **Me TARA MILLER:** Et vous avez indiqué dans votre déclaration
18 que dans les deux ou trois mois précédant les événements de... c'est-à-dire dans cette
19 période de deux ou trois mois, il avait acheté de deux ou... de trois à quatre véhicules.
20 Je comprends qu'il avait dit qu'il y avait un de ces véhicules qui allait être utilisé dans ce
21 défilé, mais est-ce que cela ne vous a pas préoccupé que quelqu'un en achète trois ou
22 quatre véhicules pendant cette période?

23 **M. MAX LIBERATORE:** Non, parce que là où je travaille, moi, j'ai
24 vu dix à cinquante... dix à quinze voitures achetées par une seule personne en peu de
25 temps. Alors est-ce qu'il a dit... est-ce que quelqu'un vous a dit qu'il a arrêté des
26 voitures ?

27 **M. MAX LIBERATORE:** Non.

28 **Me TARA MILLER:** Maintenant, vous avez donné des preuves ce

1 matin d'une conversation avec votre beau-frère, ou ce qui a fait en sorte que les
2 policiers viennent vous voir.

3 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, c'est ça.

4 **Me TARA MILLER:** Alors qui est votre beau-frère ?

5 **M. MAX LIBERATORE:** Greg Vardy.

6 **Me TARA MILLER:** Ça, cette conversation est arrivée avant ou
7 après les événements de pertes massives ?

8 **M. MAX LIBERATORE:** Après.

9 **Me TARA MILLER:** Et finalement Monsieur Liberatore, ma
10 collègue ce matin a parlé de cet écart entre votre première, votre déclaration donnée à
11 la GRC, et la deuxième déclaration à l'équipe d'enquête de la Commission. C'est là que
12 vous avez dit à la Commission que vous n'aviez pas eu d'interaction ou de service avec
13 l'auteur en dehors de votre lieu de travail. Vous vous souvenez ?

14 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

15 **Me TARA MILLER:** Et on vous avait demandé pourquoi vous avez
16 dit que oui et que dans un deuxième temps vous avez dit... que vous avez dit que non,
17 et ensuite, vous avez dit que oui. Vous avez dit à la GRC...

18 **M. MAX LIBERATORE:** Vous pouvez le répéter ?

19 **Me TARA MILLER:** Oui. Vous avez dit dans votre première
20 déclaration que vous étiez allé voir le denturologiste en 2018 [sic], en septembre.

21 **M. MAX LIBERATORE:** Oui.

22 **Me TARA MILLER:** Et dans votre deuxième déclaration, vous avez
23 dit que « non, je n'avais pas d'interaction ou de service avec lui. »

24 **M. MAX LIBERATORE:** Oui, j'avais dit ça. La raison est que je me
25 sentais accablé et nerveux suite à tout ce qui était arrivé. J'ai dit « mon dieu... »

26 **Me TARA MILLER:** Qu'est-ce qui vous accablait ?

27 **M. MAX LIBERATORE:** De par ce qu'il avait fait, l'auteur des faits.
28 Il avait fait les pires choses qu'on puisse imaginer.

1 **Me TARA MILLER:** Je le comprends, mais dans un tel contexte, on
2 voudrait n'est-ce pas, faire preuve de véracité, n'est-ce pas, avec les enquêteurs.
3 Pourquoi est-ce que vous avez retenu cette interaction avec l'auteur des événements.
4 La deuxième fois, vous dites.

5 **M. MAX LIBERATORE:** Ben c'est ça, j'étais accablé, probablement
6 très nerveux.

7 **Me TARA MILLER:** Et plus tard, est-ce que vous êtes allé leur dire,
8 soit à votre beau-frère ou aux Commissaires que ce n'était pas exact ?

9 **M. MAX LIBERATORE:** Non, je ne l'ai pas fait, mais j'en parlais
10 avec Dwaine. Et là je l'ai dit dans ma déclaration.

11 **Me TARA MILLER:** Merci beaucoup, ce sont mes questions,
12 Monsieur Liberatore.

13 **M. MAX LIBERATORE:** Pas de problème.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci, Monsieur Liberatore. Une question
15 technique pour vous. On nous a dit qu'il y a une différence technique entre le vinyle
16 hexis et le vinyle standard ou solide. Est-ce que vous pouvez expliquer la différence
17 entre ces deux types de vinyles ?

18 **M. MAX LIBERATORE:** Non, peut-être que vous pouvez expliquer
19 un peu mieux, peut-être que je pourrai répondre à votre question.

20 **COMMISSAIRE FITCH:** On dit dans certaines... il a été question
21 de vinyle hexis, H-E-X-I-S, versus le vinyle standard et que l'un de ces types est
22 préférable à l'autre. Est-ce que vous savez si l'un de ces types de vinyle est plus facile
23 à enlever ?

24 **M. MAX LIBERATORE:** Non, en fait non, je ne connais pas cette
25 différence.

26 **COMMISSAIRE FITCH:** Une autre question de suivi à celle de Me
27 Miller. Quand vous avez vu, regardé la photo de la voiture de police et que vous n'étiez
28 pas sûr si c'était la voiture que vous aviez vue, de mémoire, est-ce que vous pouvez

1 décrire cette photo ?

2 **M. MAX LIBERATORE:** Et bien non, parce qu'il me l'a montré
3 assez rapidement sur son téléphone. J'y ai jeté un coup d'œil et c'était tout.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais est-ce que ça ressemblait à une
5 réplique d'auto-patrouille totalement marquée ?

6 **M. MAX LIBERATORE:** Ben, je peux dire que ça ressemblait à une
7 voiture de police. Il me l'a montrée rapidement, comme ça. C'était un coup d'œil.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Liberatore.

9 **Me JAMIE VanWART:** Est-ce que je peux interrompre ? Est-ce
10 que vous me permettriez de poser une question de suivi ?

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, bien sûr.

12 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me JAMIE VanWART:**

13 **Me JAMIE VanWART:** Madame la registraire, est-ce que vous
14 pouvez afficher à nouveau la déclaration du 21 avril 2020. Et ensuite, affichez la
15 page 5, ligne 137. Me Miller vous a posé des questions sur où les décalcomanies
16 avaient été obtenues par l'auteur et que vous ne vous souveniez pas de cela, mais
17 vous avez parlé un peu de cela dans votre déclaration d'avril 2020. Je veux lire ce que
18 vous avez dit à la GRC à cette époque. À la ligne 138, vous dites :

19 « Vous savez, je lui ai dit bon : « Où est-ce que tu as
20 trouvé les décalcomanies ? » Et il a dit bon : « T'sais,
21 on peut les commander en ligne. » Mais si c'est vrai,
22 je n'ai même pas vérifié, j'imagine qu'on pourrait
23 « *Googler* » cela pour voir si c'est possible ou non.
24 J'imagine que vous pouvez faire cela. Donc il m'a dit
25 que oui, il avait cherché sur Google pour obtenir des
26 décalcomanies en ligne. Peut-être que je peux dire
27 que j'ai vu à la télévision qu'il avait vu l'uniforme et
28 que maintenant... »

1 Est-ce que ça vous rafraichit la mémoire ?

2 **M. MAX LIBERATORE:** Moi je présume que quand c'est arrivé, je
3 pense qu'à l'époque j'entendais dire que les gens pouvaient faire ces choses en ligne.
4 Je ne me souviens pas exactement de cela, peut-être que je spéculais, je ne sais pas.

5 **Me JAMIE VanWART:** Merci beaucoup Commissaire, je voulais
6 essayer de préciser ce point-là.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Liberatore.

8 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci, Monsieur Liberatore, d'être
9 venu et de nous avoir aidés à mieux comprendre les accessoires de la police obtenus
10 par l'auteur. Merci à tous les avocats et tout le monde qui nous a aidés à faire les
11 présentations aujourd'hui. Demain après-midi on va écouter des représentations
12 orales... pardon, des soumissions orales des participants. Les procédures
13 commenceront à 2 h de l'après-midi. Nous avons 61 participants qui comprennent une
14 large gamme de groupes et de personnes, dont les gens les plus affectés par les
15 événements. Nous entrons dans la phase 2 et on pense que vous allez écouter
16 davantage les participants thématiques. Est-ce que vous avez d'autres éléments de
17 logistique à présenter, Maître ?

18 **Me JAMIE VanWART:** Je ne voulais pas interrompre vos
19 remarques de clôture. Oui, il y a des éléments de logistique qu'il faudra faire
20 maintenant. C'est que les avocats de la Commission voudraient déposer d'autres
21 pièces en preuve. D'autres documents en preuve. La pièce que j'ai déposée ce matin,
22 qui était la déclaration de M. Liberatore du 21 avril 2022 a été numéroté 1036. Ça,
23 c'était une erreur, je crois que ça devrait être le 1037. Madame la registraire dit oui,
24 hoche la tête pour dire oui. Il y a un autre document que je voudrais déposer en preuve,
25 c'est une transcription de l'interrogatoire avec le gendarme Dorrington, réalisé par la
26 Commission des pertes massives le 9 novembre 2021 et déposée comme pièce 206.
27 C'était l'un des documents sources. L'établissement du périmètre autour de Portapique.
28 Le ministère de la Justice a donné à la Commission une lettre du gendarme Dorrington,

1 contenant des corrections et de l'information présentée dans cet interrogatoire et les
2 avocats de la Commission voudraient déposer cela en preuve.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est le numéro 1038.

4 **--- PIÈCE No. 1038:**

5 Lettre du gendarme Dorrington

6 **Me JAMIE VanWART:** Merci. Un peu plus tard cette semaine,
7 nous allons entamer les tables rondes, la première série. Les tables rondes, il y a
8 quelques documents que je voudrais mettre en preuve, donc cinq documents. Il y a
9 COMM0055721, « Résumé des cas canadiens impliquant des gens qui se faisaient
10 passer pour des policiers ».

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ça, c'est 1039.

12 **--- PIÈCE No. 1039:**

13 Résumé des cas canadiens impliquant des gens se faisant passer
14 pour des policiers (COMM0055721)

15 **Me JAMIE VanWART:** Ensuite, c'est COMM0055781, un article qui
16 s'appelle « Policing and the Social Questions of (inaudible) Power ».

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1040.

18 **--- PIÈCE No. 1040:**

19 Article entitled « Policing and the Social Questions of (inaudible)
20 Power »

21 **Me JAMIE VanWART:** Ensuite, COMM0055716, un article qui
22 s'appelle « Police Impersonations Pretenses and Predators ».

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1041.

24 **--- PIÈCE No. 1041:**

25 Article entitled « Police Impersonations Pretenses and Predators »

26 **Me JAMIE VanWART:** Un autre document, 055716, article qui
27 s'appelle « The International Relations of Police Power and Settler Colonialism ».

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1042.

1 **--- PIÈCE No. 1042:**

2 Article intitulé « The International Relations of Police Power and
3 Settler Colonialism”

4 **Me JAMIE VanWART:** Et le dernier document, c'est 0053825,
5 article qui s'appelle « Police Culture : Origins, Features and Reforms ».

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1043.

7 **--- PIÈCE No. 1043:**

8 Article intitulé « Police Culture: Origins, Features and Reforms »

9 **Me JAMIE VanWART:** Merci.

10 Et finalement, il y a un autre élément à présenter, c'est un suivi à
11 faire sur les preuves présentées par les gendarmes Hubley et McLeod le 14 avril.
12 Me Scott a posé des questions de suivi et je voudrais clarifier certains de ces
13 éléments... en fait, le laisser clarifier certains éléments.

14 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre Scott.

15 **--- REPRÉSENTATION PAR Me MICHAEL SCOTT :**

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci, Commissaire.

17 J'ai reçu un courriel de l'avocat de la Commission la semaine
18 dernière, Me Hnatiw, qui dit :

19 « Cher Monsieur Scott... Maitre Scott, lors de
20 l'interrogatoire de ces gendarmes, vous avez initié cet
21 échange avec le gendarme McLeod :

22 Q. J'ai dit, est-ce que vous savez que l'on a
23 découvert qu'il y avait 14 trous dans le pare-
24 brise?

25 R. Oui, je l'ai vu. J'ai... est-ce que... j'ai vu,
26 oui.

27 Q. Est-ce que vous avez quelque chose
28 d'autre à ajouter?

1 R. Oui, mais... »

2 Ma collègue dit ensuite que le rapport du... le rapport indique que
3 seulement dix trous et conclut qu'il n'y avait que... un maximum... au moins dix. Donc, il
4 semblerait que votre... les fondements de votre question posée au gendarme McLeod
5 sont inexacts et pourraient induire le public en erreur. On va vous inviter à corriger
6 votre... vos dires à ce sujet.

7 Vous pouvez sortir la preuve, P00 [sic], Monsieur McLeod, qu'il y
8 avait une fondation. 741 [sic], s'il vous plaît. La preuve 741 [sic], c'est... ça se trouve
9 dans le document de base, si vous pouvez aller à la page 55. P-55, si vous pouvez.
10 Paragraphe 1.9 [sic], s'il vous plaît. Voilà.

11 Donc, j'attire l'attention de la Commission, donc ça dit le caporal
12 Carla Sloan de la Section d'identification médico-légale de la GRC, donc ils ont
13 assisté... ils se sont présentés sur les lieux au Big Stop de Enfield et examiné par la
14 suite la Mazda 3 au bureau de Halifax. Elle a pris note que le réservoir d'essence de la
15 Mazda était complètement vide. Le caporal Sloan a aussi noté que les deux fenêtres du
16 côté chauffeur de la Mazda 3, tout comme le côté passager, étaient complètement
17 brisées. Donc, il y avait 14 trous de balle, donc le rapport suggère plus de 10 trous de
18 balle, et c'est clair que, plus de clarté, c'était la fondation même de la question au
19 gendarme.

20 Madame la greffière, voulez-vous descendre un peu plus bas?
21 Comme ça, on peut voir le correctif si c'est nécessaire.

22 **COMMISSAIRE STANTON:** Donc, c'est l'identification
23 médico-légale à laquelle vous faites référence?

24 **Me MICHAEL SCOTT:** C'est 1146 [sic].

25 **COMMISSAIRE STANTON:** D'accord. On va s'assurer qu'il soit le
26 plus précis possible.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Pas de question, Monsieur Scott.

28 Merci.

1 **COMMISSAIRE STANTON:** Monsieur VanWant, avez-vous... y a-
2 t-il autre chose avant?

3 **Me JAMIE VanWART:** Non, je m'excuse de vous avoir
4 interrompue.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Pas de problème. On va s'assurer que
6 la prochaine fois on va vérifier avant de clore les procédures de la journée.

7 Donc, on sera là... on va prendre pas mal de témoignages et on va
8 en savoir plus sur les pertes massives, y compris des tables rondes. Donc, la première
9 va commencer cette semaine. Il y aura de sessions de petits groupes, mais la grande
10 table ronde, donc ça va être pour prendre plus de connaissances.

11 Merci pour votre engagement. Nous sommes en train d'avancer, de
12 progresser pour en savoir plus sur les conclusions. Merci encore une fois et on vous
13 verra demain à 14 heures ou à 2 heures de l'après-midi. Merci.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

15 Les procédures sont ajournées jusqu'au 26 avril 2022 à 14 heures.

16 --- La séance est levée à 14 h 15

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

CERTIFICATION

1

2

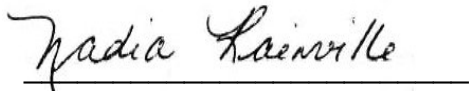
3 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
4 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
5 and ability, and I so swear.

6

7 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
8 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
9 capacités, et je le jure.

10

11

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line.

12

Nadia Rainville